

## **Assemblée communale du 14 décembre 2022**

### **PROCES-VERBAL**

**Présidence :** Pascal Lauber  
**Présents :** 84 citoyennes et citoyens  
**Scrutateurs :** M. Stéphane Ecoffey  
M. Peter Jones

Assemblée ouverte à 20h05.

Au nom du Conseil communal, M. Pascal Lauber, Syndic, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie de nous accorder leur soirée. Lors des interventions, un micro vous sera tendu et il vous est demandé de vous annoncer par votre nom et prénom.

Cette assemblée a été convoquée d'après les dispositions de l'article 12 de la loi sur les communes, soit par :

- annonce dans la Feuille Officielle no 47, du 25 novembre 2022
- avis au pilier public
- envoi d'une circulaire tous ménages
- rappel dans le bulletin d'information communal no 65

# Tractanda

1. **Procès-verbal du 19 mai 2022** (ne sera pas lu, étant publié en annexe avec le journal « L'Esprit » no 65; il est en outre à disposition auprès du secrétariat communal et figure sur le site internet de la commune).
2. **Budget 2023**
  - 2.1 Présentation générale du budget du compte de résultats et du compte des investissements
    - 2.1.1 Rapport de la commission financière
    - 2.1.2 Vote du budget du compte de résultats
  - 2.2 Investissement relatif à la mise en séparatif du réseau des eaux usées
    - 2.2.1 Rapport de la commission financière
    - 2.2.2 Vote de l'investissement
  - 2.3 Investissement relatif à la correction de la route de la Cagea
    - 2.3.1 Rapport de la commission financière
    - 2.3.2 Vote de l'investissement
  - 2.4 Investissement relatif à la participation à la Corporation forestière du Moléson
    - 2.4.1 Rapport de la commission financière
    - 2.4.2 Vote de l'investissement
3. **Présentation de la planification financière 2023-2027**
4. **Nomination d'un nouvel organe de révision pour la période 2022-2024**
5. **Approbation du Règlement et barème relatifs à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires**
6. **Approbation de la modification du Règlement relatif à la gestion des déchets**
7. **Divers**

**Pascal Lauber :** Pour l'ordre du jour, je vous propose une inversion des points, faisant passer le point 2.2 avant le point 2.1 et en présentant les investissements avant le budget de fonctionnement. Cela nous permet d'avoir les frais financiers parfaitement corrects et de libérer notre mandataire un peu plus tôt. Est-ce que vous auriez des objections avec cette modification du tractanda ? Des abstentions ? Aucune. Donc je pars de l'idée que c'est tout à fait en ordre de votre côté.

## **Tractanda 1 : Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 19 mai 2022**

**Pascal Lauber :** Le procès-verbal a été entièrement publié dans le bulletin communal numéro 65 ainsi que sur le site internet de la commune. Il a également été distribué à tous les ménages de la commune. Est-ce qu'il y a des remarques ou observations quant à ce procès-verbal ?

**Adrian Schwizer :** Il y a eu plusieurs questions qui ont été posées dans le dernier PV. Je voulais savoir s'il y a des réponses à ces quelques questions qui sont restées ouvertes ?

**Pascal Lauber :** Je donnerai plusieurs réponses dans les divers effectivement.

Aucune autre remarque. L'approbation du procès-verbal est soumise au vote.

### **VOTE POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 MAI 2022**

**75 OUI  
3 NON  
6 ABSTENTIONS**

Le procès-verbal du 19 mai 2022 est adopté.

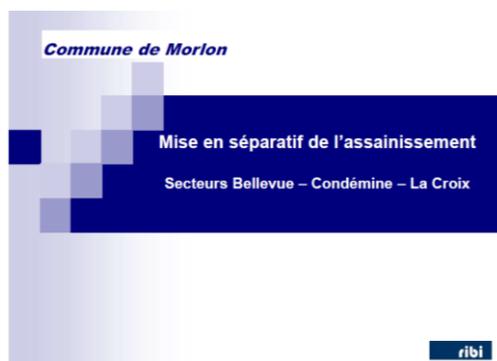
**Pascal Lauber :** Merci pour votre vote. Je profite de l'occasion pour vous annoncer que le procès-verbal ne sera dorénavant plus distribué sur papier à l'ensemble des citoyens. Il continuera bien entendu à figurer sur le site internet. Si quelqu'un souhaite toutefois recevoir une version papier, il faudra simplement en faire la demande au secrétariat communal qui vous en fera parvenir un immédiatement.

## Tractanda 2 : Budget 2023

### 2.2 Investissement relatif à la mise en séparatif du réseau des eaux usées

Structure fonctionnelle	Budget 2023		Budget 2022		Facture 2021	
	Dépenses	Revenus	Dépenses	Revenus	Dépenses	Revenus
5032.00 Construction de canalisations	49 000,00		93 000,00		8 978,15	
5032.01 Mise en séparatif	1 500 000,00					
5620.00 Contribution d'investissement à la STEP régionale	39 500,00		37 900,00		32 942,90	
6350.00 Taxes de raccordement d'entreprises privées						93 054,40
<b>8 ÉCONOMIE PUBLIQUE</b>	<b>70 900,00</b>					
82 Sylviculture	70 900,00					
820 Sylviculture	70 900,00					
8200 Sylviculture	70 900,00					
5550.00 Participation à la Corporation forestière du Moléson	70 900,00					
<b>9 FINANCES ET IMPÔTS</b>					<b>271 893,90</b>	<b>88 491,65</b>
99 Postes non ventilables					271 893,90	88 491,65
999 Clôture					271 893,90	88 491,65
9990 Clôture					271 893,90	88 491,65
5900.00 Report au bilan compte général					271 893,90	
6900.00 Report au bilan compte général						88 491,65
<b>Investissement net</b>	<b>1 766 400,00</b>	<b>1 766 400,00</b>	<b>715 900,00</b>	<b>715 900,00</b>	<b>360 385,55</b>	<b>360 385,55</b>
	1 766 400,00	1 766 400,00	715 900,00	715 900,00	360 385,55	360 385,55

La parole est donnée à notre mandataire, Madame, Ribi qui nous présente à l'écran le projet de la mise en séparatif de l'assainissement des secteurs Bellevue, Condémine et La Croix.



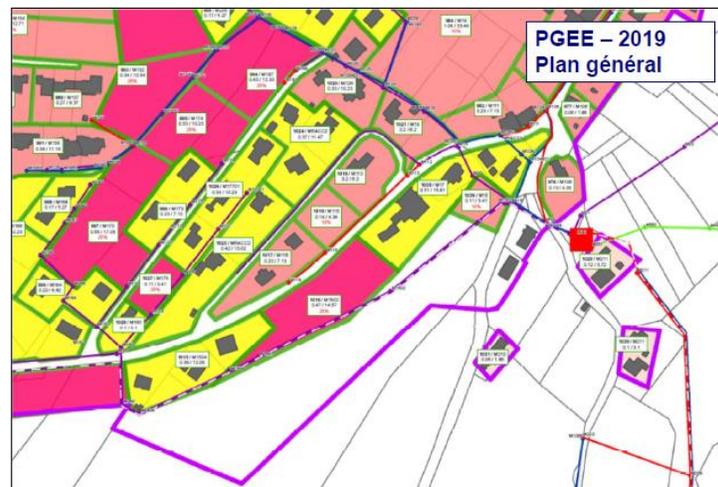
#### Sommaire

- Cadre légale
- Réseau d'assainissement existant
- Assainissement en système séparatif
- Contrôle des biens-fonds
- Projet d'exécution
- Conclusions

#### Cadre légale

- Les communes ont l'obligation d'organiser la collecte, l'évacuation et le traitement des eaux usées provenant de leur territoire (art. 9 LCEaux).
- Les eaux polluées, de nature à contaminer les eaux dans lesquelles elles seraient déversées, doivent être raccordées à la station d'épuration centrale (art. 4 et 11 LCEaux).
- Les autres eaux, non polluées, ne doivent pas parvenir à la station d'épuration centrale (art. 7, 12 et 76 LCEaux).

## Réseau d'assainissement existant



8

RIBI SA Ingénieurs hydrauliciens

**Kornelia Ribi :** Nous nous sommes basés sur les plans de PGEE qui ont été établis par le Bureau Bonnard et Gardel à l'époque. J'ai noté 2019 parce qu'ils ont fait une mise à jour, mais le plan qui est représenté ici, est l'ancienne situation qui date de 2009. Mais vous voyez très bien le collecteur d'eaux mélangées qui évacue les eaux mélangées qui proviennent de ce secteur, vers un collecteur de diamètre 400 vers la station de pompage et le bassin de rétention.

## Réseau d'assainissement existant

PED – Les Terrasses du Lac  
Plan de mise à l'enquête - 2014



9

RIBI SA Ingénieurs hydrauliciens

Par la suite, il y a eu la construction du quartier « Les Terrasses du Lac » où ils ont supprimé cet ancien collecteur qui évacue les eaux de l'amont vers la station de pompage et ils ont construit un double réseau. Tout ce secteur est en séparatif avec un collecteur d'eaux usées qui arrive dans l'ouvrage de station de pompage et les eaux claires sont évacuées normalement vers le ruisseau.

## Réseau d'assainissement existant

- Evacuation des eaux mélangées des secteurs de la Condémine, de Bellevue et de La Croix à travers les collecteurs d'eaux claires du quartier Les terrasses du Lac, vers le bassin / station de pompage existants, en aval de La Chaussia .
- Les eaux claires du nouveau quartier, issues du système séparatif aboutissent dans cet ouvrage, au lieu d'être évacuées directement au cours d'eau.
- La capacité de l'ouvrage existant est fréquemment dépassée, qui occasionne des déversement des eaux mélangées au ruisseau.
- Le Service d'environnement impose à la Commune la mise en place d'une mesure durable en matière de protection des eaux.

Le problème qui s'est présenté est que le collecteur de diamètre 400 qui prenait les eaux claires et les eaux usées du secteur amont est construit pour les eaux claires. Pour les eaux usées, ils ont posé un diamètre 200 qui est trop petit pour évacuer toutes les eaux vers l'ouvrage.

La situation qui a conduit à quelques débordements de ce bassin de rétention à la station de pompage est que la capacité était insuffisante en ajoutant les eaux claires qui proviennent de ce nouveau secteur. Comme cela n'a pas pu être évacué vers les cours d'eau parce qu'il y a des eaux usées des secteurs Condémine, Bellevue, La Croix qui sont rajoutées dessus, en cas de gros orages, le volume et le système d'évacuation étant insuffisant, les eaux mélangées étaient déversées vers le cours d'eau. Ce qui a causé quelques pollutions.

Le service de l'environnement, suite à ces désagréments et pollutions, a obligé la commune à trouver une solution qui pourrait éliminer ces problèmes.

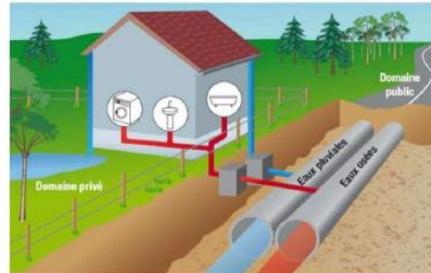
Bien entendu, comme je vous l'ai expliqué, selon la loi on devrait évacuer les eaux claires des eaux usées. Les systèmes d'eaux mélangées n'étant plus conformes aux réglementations actuelles, les communes doivent œuvrer à mettre en séparatif, petit à petit, tout leur territoire.

# Assainissement en système séparatif



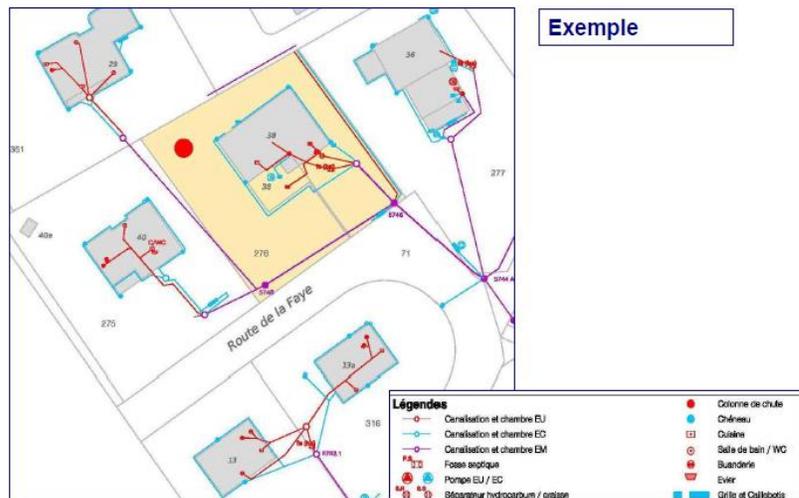
## Séparation des eaux au niveau

- parcellaire
- communal



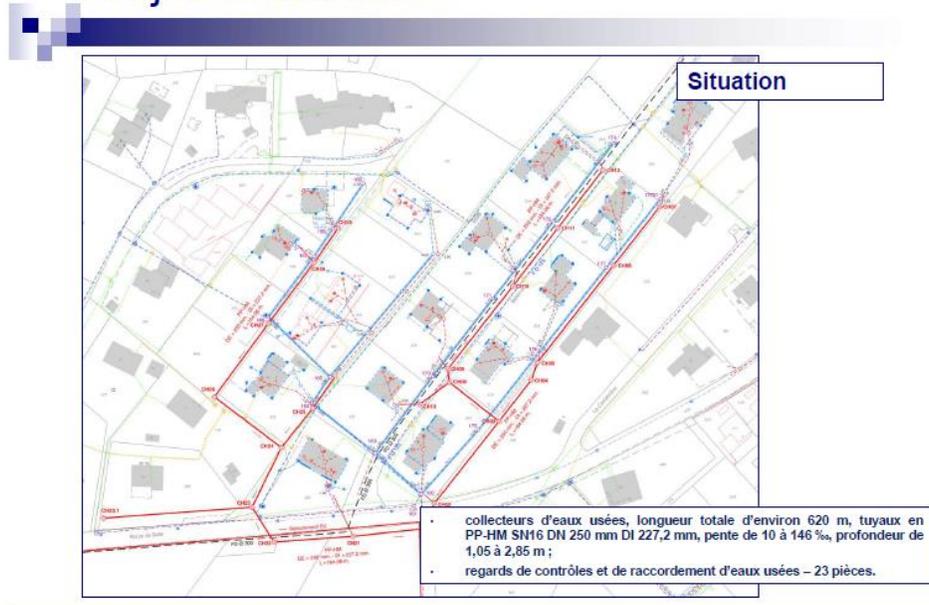
Vous avez deux sortes de systèmes séparatifs. Le premier est parcellaire ; surtout pour les nouvelles constructions où toutes les évacuations des bâtiments sont déjà construites de manière à séparer les eaux de toitures, drainages et eaux de surface, dans un collecteur d'eau claire. Toutes les eaux usées qui sortent du bâtiment sont évacuées séparément par le collecteur d'eaux usées. Lorsque la commune ne dispose pas encore de système séparatif, malheureusement ces deux eaux se mélangent dans le collecteur d'eaux mélangées. Dès le moment où la commune a construit et posé les doubles collecteurs devant l'habitation, le système séparatif communal peut être réalisé.

# Contrôle d'évacuation des biens-fonds



Pour élaborer notre projet, nous sommes passés dans tous les bâtiments qui sont concernés dans ce secteur pour vérifier les écoulements. Nous avons vérifié toutes les sorties d'eaux usées et d'eaux claires des bâtiments et regardé quel système et de quelle manière c'est raccordé sur le collecteur d'eau communal. Ce qui peut aider pour les habitants pour se mettre en conformité après coup, dès le moment où le séparatif communal est posé devant leur parcelle.

## Projet d'exécution



13

RIBI SA Ingénieurs hydrauliciens

Ce qui est teinté en bleu sont les collecteurs existants qui sont actuellement des eaux mélangées et que l'on va récupérer et utiliser pour l'évacuation des eaux claires.

## Projet d'exécution

- Mise en séparatif de l'assainissement dans les secteurs de la Condémine, de Bellevue et de La Croix
- Mise en place d'un nouveau collecteur pour l'évacuation des eaux usées
- Rejet des eaux claires et pluviales directement au ruisseau – déconnection du bassin.
- Pompage des eaux usées vers la STEP de l'AIS par la STAP existante.

14

RIBI SA Ingénieurs hydrauliciens

Parallèlement à ces infrastructures, nous allons poser des nouveaux collecteurs qui serviront à l'évacuation des eaux usées. Après cette opération, nous pourrions garantir que les eaux claires du secteur aval, le nouveau quartier, pourront être déconnectées du bassin et elles iront directement au cours d'eau avec les eaux claires qui proviennent du secteur amont. On décharge ainsi le bassin de rétention de l'ouvrage de pompage. Dès le moment où c'est réalisé, dans cette station de pompage, il y aura uniquement les eaux usées qui vont être éliminées et qui seront pompées vers la station d'épuration. La capacité sera respectée et il n'y aura plus de déversement des eaux polluées vers le ruisseau.

## Estimation des coûts

### Secteurs La Condémine, Bellevue et La Croix

• Génie civil & terrassement – collecteur d'eaux usées, tuyaux PP Ø250, L <sub>tot</sub> =565 m yc. regards de contrôle	Fr. 450'000.--	
• Réfection de la route	Fr. 270'000.--	
• Travaux paysagistes	Fr. 140'000.--	Fr. 860'000.--
• Frais secondaires ~35% (divers, honoraires, imprévus,...)		Fr. 240'000.--
<b>Total (TTC)</b>		<b>Fr. 1'100'000.--</b>

#### Remarques :

- Les montants ci-dessus comprennent la TVA, les honoraires, divers et imprévus.
- Les montants ci-dessus sont estimés avec une marge d'appréciation de **± 25 %**.
- Les montants ci-dessus ne comprennent pas les coûts de la réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales (réalisation à moyen / long terme).

15

RIBI SA Ingénieurs hydrauliciens

L'estimation des coûts a été établie en fonction des profondeurs, longueurs de collecteurs et type de terrain. Il y a un gros montant qui servira à la reconstruction de la route qui sera cassée pour poser un collecteur au milieu de la chaussée, entre le collecteur existant et à la conduite d'eau potable de Bulle d'un diamètre 300. La route va devoir être complètement refaite. Il y a une longueur totale d'environ 620m de collecteurs. Nous avons aussi des travaux paysagistes. Dès le moment où nous devons traverser les parcelles privées, nous faisons intervenir les paysagistes pour remettre en état tous les jardins touchés par ces travaux. Le montant total est estimé à CHF 1'100'000.— avec une marge d'appréciation de +/- CHF 25'000.—. Mais normalement ces prix sont basés sur des soumissions récentes reçues ces derniers temps. On devrait être dans le tir.

## Conclusions

### Mise en séparatif de l'assainissement

- **Respect des législations en vigueur**
- **Protection de la nature, respect des exigences du SEN**
- **Participation aux coûts de la STEP de l' AIS (diminution de la quantité des eaux claires et pluviales de provenance de Morlon)**

16

RIBI SA Ingénieurs hydrauliciens

Avec ce système, nous allons pouvoir respecter la législation en vigueur et mettre en conformité le système d'assainissement de ce secteur de la commune de Morlon. Par cette même occasion, nous participerons à la protection de la nature et surtout nous respecterons les exigences du

service de l'environnement. Les coûts de participation à la station d'épuration seront adaptés en fonction. C'est toujours péjoratif pour les taux de participation, les eaux claires que chaque commune amène dans ces ouvrages.



Je suis allée un peu vite, mais je suis prête à revenir en arrière si vous avez des questions spécifiques par rapport à des plans.

**Monique Foucart :** C'est 25% ou c'est 2.5% ?

**Kornelia Ribi :** C'est +/- 25 %.

**Monique Foucart :** 25% d'un million c'est CHF 250'000.—, et pas CHF 25'000.—.

**Kornelia Ribi :** Ça peut être moins. C'est parce que le marché est toujours incertain. De toute façon si on devait faire des soumissions sur le marché public, n'importe qui peut déposer une offre. En fonction des occupations des entreprises, la conjoncture, les prix peuvent malheureusement varier de +/- 25 %.

**Monique Foucart :** Vous avez dit CHF 25'000.— au lieu de CHF 250'000.— ?

**Kornelia Ribi :** Pardon, 25%.

**Monique Foucart :** Donc c'est bien 25% avec une possibilité d'augmentation de CHF 250'000.— ?

**Kornelia Ribi :** Oui, ou une diminution de CHF 250'000.—.

**Jacques Grandjean :** Une question technique sur la deuxième diapositive avec l'ancienne conduite de 400, si vous voulez bien la remonter. Qui est-ce qui a ordonné le déplacement de cette conduite de 400 ?

**Kornelia Ribi :** Le déplacement de la conduite de 400, est lié au développement de la zone. Dès le moment où il y avait des constructions dans une zone, les promoteurs ou la commune, ça

dépend des cas, doivent dévier le collecteur ou même une conduite d'eau potable existante. L'infrastructure existante doit être posée en limite de parcelle.

**Jacques Grandjean :** Pourquoi elle n'a pas été maintenue ? En la déplaçant ailleurs et en la maintenant ?

**Kornelia Ribi :** Parce que l'on ne peut pas passer sous les bâtiments.

**Jacques Grandjean :** Mais la déplacer là où il n'y a pas de bâtiments ? C'est-à-dire entre le bâtiment de Monsieur Wyssmüller, la faire remonter derrière la ferme de Monsieur Scyboz et la raccorder sous le collecteur existant ? Elle ne toucherait pas du tout les bâtiments.

**Kornelia Ribi :** Je ne peux pas vous répondre. Ce sont les planificateurs de quartiers qui ont élaboré ce projet.

**Jacques Grandjean :** Pourquoi, actuellement, les eaux claires et les eaux usées du nouveau quartier vont dans la même conduite ? Pourquoi la conduite dormante n'est pas mise en action ? Actuellement les eaux claires du nouveau quartier et les eaux usées vont dans la même conduite, vont ensuite dans ce collecteur de 400 et vont ensuite à la station de pompage. Pourquoi les eaux claires du nouveau quartier ne sont pas déjà séparées ?

**Kornelia Ribi :** Les eaux claires du nouveau quartier sont séparées.

**Jacques Grandjean :** Non, il manque un bout de raccordement pour aller au ruisseau des Larrets, environ 200 mètres.

**Kornelia Ribi :** Le problème est que le quartier d'amont est en eaux mélangées. Ce qui veut dire que dans le collecteur existant, il y a des eaux pluviales et des eaux usées. Pour pouvoir aller directement au ruisseau avec le collecteur d'eaux claires du nouveau quartier, il fallait raccorder les eaux qui viennent de l'amont dans le collecteur d'eaux usées, qui vont dans le bassin. Et le collecteur d'eaux usées qui va dans le bassin, a été posé beaucoup trop petit, c'est du diamètre 20.

**Jacques Grandjean :** Pourquoi il a été posé trop petit ?

**Kornelia Ribi :** Il faut demander à l'ingénieur qui a fait ce projet.

**Patrick Audemars :** Concernant ce projet, je rappellerai juste que le quartier de Formul'habitat a été entièrement fait par les promoteurs de Formul'habitat. Tous ces plans ont été mis à l'enquête et approuvés par les services de l'État. Effectivement, cette parcelle que l'on voit ici est entièrement mise en séparatif. Comme l'a dit Madame Ribi, en amont de cette parcelle, on a les eaux mélangées qui passent dans les eaux claires, ce qui provoque que des eaux mélangées, et des eaux usées passent dans les eaux claires de ce quartier. Donc en résolvant le problème en amont, ça nous permettra d'avoir deux conduites qui vont arriver en amont de la parcelle de Formul'habitat. Et puis, ce que l'on n'a peut-être pas dit, c'est qu'en aval de la parcelle de Formul'habitat, actuellement, on a déjà les deux conduites qui vont jusqu'à la station pompage. À ce jour, elles sont connectées par un Y, étant donné que dans les eaux claires on a des eaux mélangées. Cette correction en aval de la parcelle de Formul'habitat sera bien évidemment à charge du promoteur. Le projet qui nous concerne, ne concerne que l'amont. Ce que j'aimerais peut-être dire aussi, c'est que le PGEE date de 2005. Bien évidemment en 2005, nous n'avions pas connaissance, qu'un jour on aurait ce quartier-là, donc le nouveau plan d'aménagement local

n'était pas encore déterminé. Pour rappel le séparatif de Bellevue-La Croix, dans le PGEE était prévu en 2035-2040. Alors c'est clair que maintenant, on vous demande un tout petit peu plus tôt parce qu'on a effectivement trop d'eau claire qui arrive à la station pompage. Et puis, comme vous le savez, on a cette pollution dans Les Larrets que l'on doit résoudre et que le SEn nous demande de résoudre maintenant. Mais pour vous expliquer aussi comment vit un PGEE ; aujourd'hui si je prends par exemple le quartier de Jéricho dans le PGEE, en 2005 il avait été décidé que le quartier de Jéricho serait mis en séparatif en 2040. Il y a un mois en arrière, la Ville de Bulle a décidé de faire des travaux dans le quartier de Jéricho, de passer tout le quartier de Jéricho côté Bulle à 30km/heure et ils vont profiter de faire les travaux. Les travaux qu'ils avaient initialement prévus pour passer en séparatif entre 2035 et 2040, seront faits l'année prochaine. Ils vont laisser un temps à leurs propriétaires fonciers du quartier de Jéricho, un délai de deux ans, pour se raccorder en séparatif. Ce qui va aussi induire pour nous, que l'on peut s'attendre entre 2025-2026, à devoir faire le séparatif du quartier de Jéricho et que l'on ne résout pas encore avec ce problème-là car on est sur un autre bassin versant. Donc on voit ici que ça vit une commune et que l'on a des évolutions. Aujourd'hui, le séparatif qui doit être fait pour Bellevue-La Croix et l'investissement que l'on vous demande ce soir, est un investissement pour les 80 prochaines années. Au lieu de vous le demander en 2035 comme il était prévu de faire, le but est de réaliser les travaux d'ici 2023.

**Jacques Grandjean :** Merci pour les explications. Je trouve juste que le projet du quartier a été très mal géré. Parce que la commune, sachant qu'il y avait cette conduite d'eaux mélangées qui descendait des quartiers de Bellevue et La Croix, devait exiger aux propriétaires qu'ils fassent le raccordement du nouveau quartier en séparatif, en tenant compte de l'ancienne conduite et sortir directement les eaux claires du nouveau quartier. Parce que votre surplus d'eaux claires, ce n'est pas le quartier de Bellevue et La Croix qui pose problème ; ça faisait 20 ans que ça existait, ce sont les eaux claires du nouveau quartier.

**Jérôme Clerc :** Juste une question pour les appels d'offres. Comment se passent les mises en soumission, niveau communal pour génie-civil etc. ?

**Kornelia Ribi :** Les mises en soumission, seront en marché public. Au-dessus de CHF 500'000.— de coûts de travaux, on doit faire en marché public. Ce qui veut dire que ça va être déposé sur le site internet de Simap et les entreprises intéressées pourront s'y inscrire. Il y aura des critères d'évaluation de toutes les offres et il y a un tableau multicritère qui va désigner l'entreprise adjudicataire.

**Jérôme Clerc :** Parce que de prendre une marge de 25%, je trouve étonnant.

**Kornelia Ribi :** La marge de 25% est selon la SIA. Nous devons faire des estimations de coûts, mais il y a quand même certains points inconnus. Lorsque l'on fait sur la base d'un projet pour la mise à l'enquête, l'estimation des coûts est +/-25%. Lors de la mise en soumission, nous devons avoir une marge de 10%. Mais c'est la SIA qui règle ça. Nous essayons de faire à 0%, mais je suis obligée de mettre les +/-25% parce que d'ici mai ou juin l'année prochaine, on ne sait absolument pas comment le marché va évoluer. Même si l'on fait des avant-métrés, aujourd'hui on met des prix, mais demain cela peut changer.

**Jérôme Clerc :** Je connais bien le domaine mais de là à prendre 25%, je n'ai jamais vu. On parle de génie-civil et de tranchées, pas de travaux spéciaux.

**Kornelia Ribi :** C'est dans la SIA.

**Marc André Kubski :** On vient de refaire la route de Bellevue, pourquoi n'a-t-on pas profité de mettre des tuyaux à ce moment-là ?

**Patrick Audemars :** Effectivement, dans la route de Bellevue, des travaux ont été faits, qui n'étaient donc pas des travaux communaux. Des travaux faits par le passé par Gesa et donc pas un projet communal. Ce qu'il s'est passé, c'est que le Bureau Bonnard et Gardel, dans le PGEE qui date de 2005, avait mentionné qu'il y avait des doubles conduites dans la route de Bellevue. Sur les plans, et ceci jusqu'il y a quelques temps en arrière, nous avons la mention que la route de Bellevue aurait déjà dû être en séparatif. Bien évidemment, une fois que les travaux ont été faits, et maintenant que l'on est en train d'avancer dans ce projet, on se rend compte que le quartier de Bellevue n'est pas en séparatif et que l'on n'a pas de doubles tuyaux dans cette route.

**Christiane Comte :** Vous avez la maison de Madame Wyssmüller et la ferme. Là, entre-deux, vous avez un terrain où des maisons seront construites. Est-ce que vous avez déjà prévu correctement la descente d'eau depuis là ?

**Patrick Audemars :** Tout le quartier de Formul'habitat est déjà prévu en séparatif. Là, il n'y aura plus de travaux sur la parcelle de Formul'habitat.

**Christiane Comte :** Même là où ce n'est pas construit ?

**Kornelia Ribi :** Il y a des collecteurs qui sont le long de ce chemin d'accès. Il y a des attentes certainement pour prendre les eaux.

**Christiane Comte :** Je me méfie car si c'est comme à Bellevue, les frais seront très chers.

**Albert Scyboz :** Pour des montants pareils et pour un travail qui a été fait, comment est-ce que l'ingénieur n'a pas été convoqué ce soir pour s'expliquer ? J'avais dit à Monsieur Audemars que ces travaux n'allaient pas du tout quand j'ai été concerné par la conduite d'eau qui arrive à la station d'épuration, on parle d'anciennes canalisations. Mais pourquoi la neuve qui est faite juste, regorge au regard en-haut de chez nous ? À tout moment, chaque fois qu'il fait un orage, ça regorge par-dessus. C'est le neuf qui ne va déjà pas.

**Patrick Audemars :** L'ingénieur n'est pas là ce soir, tout d'abord parce que l'on n'a jamais eu de mandat avec cet ingénieur, nous discutons avec le promoteur, qui est Formul'habitat. Formul'habitat a mandaté cet ingénieur. Bien évidemment on a des discussions avec Formul'habitat et cela va se répercuter sur l'ingénieur. C'est vrai qu'il y a des conduites qui regorgent au-dessus d'où vous habitez. On a encore eu dernièrement, dans le quartier de Formul'habitat, de l'eau qui est ressortie. Ce que l'on voit c'est que c'est un quartier qui est encore en construction, que des curages ne sont pas faits. Des maisons sont actuellement habitées dans le quartier de Formul'habitat et il y a encore d'autres maisons qui se construisent en-dessus. L'autre jour typiquement, lorsque l'on a eu de fortes pluies, de l'eau est ressortie par les chambres. Une fois que l'on va voir ces chambres, plein de déchets de construction sont au fond. Elles devraient être curées beaucoup plus régulièrement du fait qu'elles sont encore en construction. Le problème devrait être résolu une fois que le quartier sera entièrement construit et que les conduites seront entièrement nettoyées et curées. Madame Ribi qui est ici, peut dire que les conduites d'eaux claires sont dimensionnées de manière correcte et seront aptes à recevoir le quartier de Bellevue, La Croix et le quartier de Formul'habitat. Ça a été contrôlé par notre mandataire, le Bureau Ribic à Fribourg.

**Juliette Pugin :** En 2015, j'avais déjà fait part, lors d'une assemblée, qu'il y avait les eaux usées qui passaient. Avant les constructions, j'avais déjà mis en garde le conseil communal. Quand je me suis reliée, on m'avait dit que toutes les chambres de Morlon n'étaient pas notées. J'avais reçu pour me mettre en séparatif. Ils voulaient supprimer la chambre où j'étais. C'est moi qui, avec la maison Engler, c'était Pascal Engler le responsable, avais eu une commission de chantiers pour leur dire que je n'étais pas seule dans cette chambre. Comment se fait-il qu'ils ne soient pas au courant que tout le quartier de Bellevue était dans cette chambre et que c'est moi qui ai dû dire car ils allaient carrément la supprimer ?

**Patrick Audemars :** Je ne vais pas pouvoir répondre pour l'ingénieur qui n'est pas là ce soir. Je crois que vous avez la chance d'être déjà raccordée en séparatif, si je vois votre maison. Ça avait été fait à la construction de Formul'habitat. Maintenant je ne vais pas parler pour le Bureau Engler, j'imagine qu'ils ont commis une erreur de conseil auprès de Formul'habitat et qu'ils vont devoir aussi répondre de ceci. Les coûts d'enlever ce Y, il y en aura aussi en aval de la parcelle de Formul'habitat. Bien évidemment ces coûts seront à charge de Formul'habitat. Maintenant à savoir si eux vont se retourner contre le bureau Engler, ça reste entre eux. Il faut se poser une autre question. Ces plans ont été mis à l'enquête à l'époque, nous ont été transmis et nous les avons transmis à l'État. Il y a aussi des services censés les contrôler et voir si ça allait créer un souci dans le futur.

**Juliette Pugin :** J'ai annoncé plusieurs fois aux assemblées, c'est protocolé, qu'il y avait un problème avec ces chambres. D'ailleurs je suis en séparatif mais je ne suis pas reliée. Puisque je suis reliée à une fausse chambre. Je suis reliée à deux chambres à eaux usées, il y a aussi un problème.

**Patrick Audemars :** Mais les deux chambres sont en eaux usées devant chez vous parce que vous êtes en aval du branchement du secteur Bellevue-La Croix. Votre maison est déjà en séparatif dans deux chambres. Ces deux chambres dans lesquelles vous vous jetez sont la future chambre d'eaux claires et la future chambre d'eaux usées. Une fois qu'en amont, on aura sorti les eaux claires et les eaux usées de Bellevue-La Croix, vos eaux seront justes. Votre maison est déjà connectée juste.

**Juliette Pugin :** Je ne suis pas vraiment sûre. Parce que les deuxièmes chambres d'en-bas, où on m'a dit de me relier, au début ça devait être des eaux propres. Et après ça a été des eaux usées.

**Patrick Audemars :** On contrôlera. De toute manière on va devoir revenir avec le nouveau collecteur d'eaux usées jusque tout près de votre maison pour la connecter dans les eaux usées du quartier de Formul'habitat. On va noter. À ce moment-là, on fera vraiment le contrôle que votre maison soit raccordée juste.

**Juliette Pugin :** De toute façon il fallait que ce soit en séparatif mais est-ce que c'est tout à la charge des contribuables de Morlon de prendre en charge quelque chose qui aurait pu être fait bien, peut-être plus tard et que l'inflation aurait été moins chère ?

**Patrick Audemars :** Je ne pense pas que l'on puisse dire que les coûts de construction auraient été moins chers en 2035 avec l'inflation, les salaires et le coût des matériaux qui augmentent. Avec l'investissement que l'on va faire, on peut dire qu'une conduite et des canalisations sont faites pour 80 ans. Ce secteur-là en tout cas sera résolu. Comme je vous l'ai dit avant, on s'attaquera au prochain secteur de Jéricho d'ici 2025 voire 2026. En 2025-26, tout le village sera

en séparatif et on ne reviendra pas vers vous avec des demandes d'investissement. À la limite, il y aura peut-être des budgets parce qu'il y a des conduites plus anciennes qui pour certaines dans 20 à 30 ans se seront affaïssées et qu'il faudra les refaire. Mais en tout cas plus d'investissement conséquent dans ce domaine.

**Kornelia Ribi :** Pour apporter un peu de précision, les travaux pour les mises en séparatif et pour les collecteurs, on les commence toujours en aval. Donc on va partir de derrière chez vous à commencer à construire le collecteur d'eaux usées et au fur et à mesure on mettra en conformité des raccordements. Dès le moment où le collecteur existant ne contiendra que des eaux claires, ça continuera à couler dans le réseau du nouveau quartier d'aval et à ce moment-là ce collecteur sera déconnecté de l'ouvrage. Le problème avec le nouveau quartier, c'est que j'imagine qu'ils sont partis du principe qu'il n'y aurait que des eaux claires qui arriveraient de l'amont et ils n'ont pas vérifié plus loin. Le problème est que lorsque l'on fait du provisoire, les mises en séparatif en commençant par l'aval, tout ce qui est mélangé, le collecteur d'eaux usées doit être surdimensionné pour temporairement supporter aussi les eaux claires. C'est juste ça qui n'a pas été fait. Parce que les eaux usées qui sont dans le nouveau quartier, dès le moment où il n'y aura que des eaux usées, que la capacité est suffisante et dès le moment où dans le collecteur d'eaux claires, il n'y aura plus que des eaux claires, ça peut être évacué directement au ruisseau. La station de pompage et le bassin auront aussi une capacité suffisante. À mon avis, le bureau d'ingénieurs, quand ils ont fait le plan de quartier, se sont uniquement souciés de leur quartier et ne sont pas allés vérifier ce qu'il se passait en amont. Ils n'ont pas tenu compte de cette étape transitoire qui va durer, maintenant, normalement jusqu'en 2023 et qui aurait dû durer, d'après Monsieur Audemars, jusqu'en 2035. Par rapport à la mise en séparatif, nous avons aussi étudié plusieurs variantes, parce que le service de l'environnement exige une mise en règle de cette situation. Ils nous ont demandé de faire une station de pompage pour les eaux qui viennent de l'amont, éventuellement de construire, laisser sortir des réseaux de Bellevue-La Croix du système d'écoulement du nouveau quartier et faire une station de pompage en-bas du quartier pour pomper les eaux directement à la station d'épuration. Le problème avec ça est que le débit d'eaux claires en cas de forts orages donne des débits de pompage énormes. Donc on aurait dû faire un ouvrage très volumineux avec des pompes de beaucoup de puissance, on aurait envoyé directement les eaux pluviales à la station d'épuration, ce qui aurait été une erreur. Cet ouvrage aurait coûté beaucoup trop cher pour du provisoire. Nous avons aussi proposé au service de l'environnement de faire un autre système, un déversoir. Donc laisser couler les eaux en temps sec dans les eaux usées et dès le moment où il pleut et que la capacité devient insuffisante, de déverser ces eaux dans les eaux claires. Mais ça n'a pas été accepté par le service de l'environnement, parce qu'effectivement c'est aussi une éventuelle source de pollution. La troisième variante que l'on avait étudiée, était un bassin de rétention enterré pour tout ce secteur, refaire un peu le même ouvrage qui est en-bas. Et là, on aurait dû avoir des centaines de mètres cubes qui auraient été beaucoup trop chers. C'était un ouvrage en béton à nouveau pour du temporaire, pour une dizaine d'années. C'est pour cela qu'en accord avec le service de l'environnement, on a opté à avancer la mise en séparatif du quartier, qui est la solution la plus adéquate pour ce problème.

**Juliette Pugin :** Depuis 2018 que vous savez qu'il y a un problème avec ces eaux et qu'il n'y avait pas toutes ces constructions, pourquoi avoir continué à accepter les constructions au lieu de les stopper ? Plus ça va, plus il y a de constructions et plus il y a de problèmes. Tout au début que je vous ai signalé, il n'y avait que la maison de Madame Bertherin et peut-être une en-bas. Donc j'estime que si vous aviez stoppé, alors c'est clair qu'il aurait fallu faire un séparatif mais peut-être pas aussi urgemment que ça et avec plus de temps pour trouver d'autres solutions. Ça aurait peut-être mis plus de pression à Formul'habitat pour qu'ils fassent le nécessaire de la correction.

**Patrick Audemars :** Je ne peux pas vous dire si on aurait pu bloquer les constructions. À un moment donné, il y a une pollution qui est constatée. Il nous a fallu savoir et investiguer pourquoi on avait cette pollution et d'où elle provenait. On a fait plusieurs contrôles et on n'est pas tout de suite allé à la station de pompage, on s'est dit que ça venait peut-être d'ailleurs. Ensuite quand il y a une mise à l'enquête, il y a une procédure. L'Etat était sachant qu'il y avait ces pollutions mais ils n'ont pas non plus bloqué les nouvelles constructions. Les mises à l'enquête ont continué. À ma connaissance, les services de l'État ont commencé à donner un rapport sur les constructions et sur l'influence qu'il pouvait y avoir sur les eaux claires, à ma connaissance en 2021, où le SEN a donné un préavis négatif. Mais avant ils ne l'ont pas donné. On voit que malgré le préavis négatif du SEN par rapport aux constructions de Formul'habitat, les constructions se font quand même, les autres services sont favorables et ça continue de se faire.

**Aline Rich :** Admettons que les travaux se mettent en route, il y en a pour combien de temps pour la durée des travaux ?

**Kornelia Ribí :** A peu près 8-10 mois.

**Adrian Schwizer :** Moi, ça me donne l'impression que l'on fait payer la collectivité pour des erreurs qui ont été faites dans le passé par des bureaux d'ingénieurs, par le SEN, par la commune, je ne sais pas qui. Je ne suis pas d'accord de payer pour des erreurs faites par d'autres. Est-ce qu'il n'y a pas d'assurances qui pourraient rembourser et payer pour ces erreurs ? Je trouve que ce n'est pas à la collectivité de payer pour cela. Sachant qu'il n'y a pas encore toutes les habitations qui sont reliées à la step, on doit s'attendre à combien de millions de travaux encore à Morlon ? Ça me fait peur de voir ces montants-là.

**Kornelia Ribí :** La problématique est que la mise en séparatif est de toute manière requise pour toutes les communes. Petit à petit, mais à terme, on devrait sortir toutes les eaux claires, surtout les eaux claires permanentes, les eaux claires parasites et aussi les eaux claires pluviales des stations d'épuration pour améliorer et diminuer leurs coûts de fonctionnement. Il y a beaucoup de communes qui sont déjà 100% en séparatif et il y en a d'autres qui le font petit à petit. Mais ce sont des travaux qui sont de toute manière à prévoir à court, moyen et long terme. Je pense que selon le PGEE, la commune de Morlon, sera entièrement en séparatif d'ici 2040. Il y a aussi d'autres facteurs qui font avancer d'un secteur par rapport à d'autres. Là, c'est l'erreur de l'ingénieur, qui fait qu'il faut le faire maintenant. Mais c'est de toute manière un investissement à faire pour la commune de Morlon, que ce soit maintenant, dans 5 ans, 10 ans ou 20 ans. Ce sera obligatoire de mettre en séparatif.

**Patrick Audemars :** Assurances, certainement pas. Les coûts que l'on vous propose ce soir sont des coûts qu'il y aurait eu de toute manière. Le quartier de Bellevue-La Croix, si on ne le faisait pas maintenant en 2023, dans le PGEE il était plus ou moins prévu en 2035-2040. Donc ces coûts-là sont de toute manière à charge du contribuable tôt ou tard. C'est pour ça que je vous ai parlé du quartier de Jéricho qui est initialement prévu dans le PGEE en 2040. Il y a six semaines en arrière la commune de Bulle nous contacte en nous disant qu'ils ont changé leur planning pour le quartier de Jéricho et qu'au lieu de le rénover et le passer en séparatif en 2035, ils ambitionnent de le faire en 2023 et bien pour nous ça a effectivement une conséquence. En 2025-2026 on va aussi devoir passer nos maisons qui sont sur Jéricho et les maisons de Monsieur Bulgarelli, Monsieur Raboud et celle de Monsieur Pugin qui sont à La Croix, sur un autre bassin versant, on va aussi devoir les passer en séparatif. On n'a pas le choix de le faire en 2025-26 au lieu de 2035-2040 comme il avait été initialement prévu et projeté en 2005 dans le PGEE. Le PGEE est un plan général d'évacuation des eaux, c'est un plan d'intentions qui nous disait quelles étaient les

démarches que nous devons faire. Ils avaient fixé des années comme ça. On voit très bien que ces années ne sont pas les années qui avaient été prévues mais qu'elles sont un peu plus rapprochées.

**Kornelia Ribi :** Par vos investissements, je pense que vos taxes d'épuration ont été calculées en tenant compte de tous ces travaux qui seront réalisés, ça doit s'autofinancer. Ce ne sont pas vos impôts qui financent, ce sont les taxes payées sur les mètres cubes consommés, taxes d'épuration qui ont été calculées en tenant compte de tous ces investissements nécessaires à faire pour la mise en séparatif et pour le renouvellement aussi, au bout d'un moment, des canalisations. Un réseau de canalisations comme un réseau d'eau potable, ça doit s'autofinancer.

**Patrick Audemars :** On avait revu les taxes d'épuration. Ce sont les taxes passées et les taxes futures qui nous servent à financer ces travaux. Ce ne sont pas les impôts ordinaires qui nous servent à payer ceci.

**Jean-Claude Gobet :** à Bellevue, il y avait 2 tuyaux ?

**Patrick Audemars :** Il aurait dû y avoir 2 tuyaux.

**Jean-Claude Gobet :** J'en déduis que l'ingénieur qui avait fait les plans à l'époque avait marqué qu'il y avait 2 tuyaux ou pas ?

**Patrick Audemars :** Tu as tout à fait raison, sur le PGEE qui date de 2005, il avait été mentionné qu'il y avait 2 tuyaux dans la route de Bellevue.

**Jean-Claude Gobet :** Donc il y a une faute quand même ou pas ?

**Patrick Audemars :** On peut dire qu'il y a une faute. Mais maintenant se retourner contre un bureau d'ingénieurs qui l'a faite en 2005... Je pense que dans la construction, les défauts c'est 2 ans, les défauts cachés c'est 5 ans et les défauts volontairement cachés c'est 10 ans. 2005 plus 10 ça fait 2015. On est en 2022, je doute que l'on puisse se retourner contre eux.

**Kornelia Ribi :** J'imagine qu'il y avait une fausse information. Les plans PGEE sont faits sur la base des plans qui lui sont transmis par la commune ou par le géomètre qui a fait le cadastre ou alors ce sont des plans conformes à l'exécution. Je ne sais pas si le plan de quartier mentionnait 2 tuyaux et qu'ils n'ont pas vérifié s'il y avait effectivement 2 tuyaux. J'ai même entendu dire que les habitants avaient payé 2 tuyaux mais qu'il n'y en avait qu'un de posé. À ce moment-là c'est le promoteur de l'époque qu'il faudrait chercher, c'est compliqué.

**Jean-Claude Gobet :** Maintenant si on continue un tout petit peu plus loin, Madame Ribi vient de dire qu'il y avait peut-être des erreurs à La Croix. Vous pensiez à Bellevue ou La Croix ?

**Kornelia Ribi :** C'est la route qui a été refaite sans poser de collecteur où il y a eu des fausses indications. Mais maintenant si vous regardez le plan, on a teinté toutes les sorties et on peut affirmer à 100% qu'il n'y a pas 2 tuyaux. Parce que toutes les eaux, que ce soient claires ou usées arrivent à la même place.

**Jean-Claude Gobet :** En-haut de chez Albert, il y a eu une fouille durant tout l'été qui ne sentait pas très bon. J'aimerais savoir ce que c'était ?

**Patrick Audemars :** J'imagine que tu veux parler de la fouille qui est en-dessous de Monsieur Chappalley ?

**Jean-Claude Gobet :** En-dessous de Monsieur Chappalley et en-dessus de chez Christian.

**Patrick Audemars :** C'est la conduite de refoulement. On a une fissure sur la conduite de refoulement. Il faut s'imaginer que toutes les eaux claires et toutes les eaux usées descendent de tout le village et vont à la station de pompage. La station de pompage refoule les eaux. Il y a une conduite qui passe tout le long de Formul'habitat, qui va en direction de Bulle et qui renvoie les eaux ; aujourd'hui des eaux mélangées, en direction de la Step de Vuippens. C'est sur cette conduite que l'on a une rupture. Aujourd'hui on ne l'a pas réparée ; ça ne découle en rien de ce dont on parle ce soir, ce ne sont pas du tout les mêmes conduites. On hésite à la déplacer dans son tracé. Elle fait un coude à un endroit où il y a la fissure et on va peut-être apporter une amélioration pour que cela ne se reproduise pas dans le futur. On est à l'étude là-dessus.

**Jean-Claude Gobet :** Elle appartient à la Step ?

**Patrick Audemars :** La conduite de refoulement appartient à la commune. Comme la station d'épuration, elle appartient aussi à la commune, on l'a dans les comptes.

**Alexandre Perona :** Apparemment il y a quelques erreurs au niveau du quartier de La Croix qui devront être corrigées. Comme tu l'as dit Patrick, les frais seront reportés sur le promoteur Formul'habitat au niveau du Y en-bas. Juste ou pas ?

**Patrick Audemars :** Pas du quartier de La Croix. Le quartier des Vanils.

**Alexandre Perona :** Là apparemment les responsabilités et erreurs ont été identifiées. Maintenant est-ce que vous avez une garantie écrite de la part du promoteur qu'il va entrer en matière au niveau de ces correctifs ? Et de quel montant s'agit-il ?

**Patrick Audemars :** On a eu une séance à laquelle ont participé Formul'habitat, le bureau Engler, la commune et puis le SEN, avec son représentant Monsieur Wartmann, qui aurait dû être là ce soir mais qui n'a pas pu pour des raisons privées. On a obtenu des garanties. On doit leur soumettre un projet, que l'on est en train de faire en détail avec le bureau Ribl. Le coût estimé pour ce déplacement et l'enlèvement du Y est encore inconnu, mais estimé entre CHF 50'000.— et CHF 100'000.—, qui seront portés à charge de Formul'habitat.

**Alexandre Perona :** Le promoteur vous a garanti qu'il allait s'engager à régulariser ce montant ?

**Patrick Audemars :** Il s'est engagé devant le SEN à prendre en charge ce montant.

**Alexandre Perona :** Par écrit ?

**Patrick Audemars :** Oui il y a eu des écrits entre le SEN et Formul'habitat.

**Monique Foucart :** Du montant que l'on nous a montré là, on va déduire cette somme ?

**Patrick Audemars :** Non pas du tout. Dans les CHF 1'500'000.— que l'on demande ce soir ; CHF 1'100'000.— plus ou moins 25%, on demande un crédit d'investissement de CHF 1'500'000.— pour avoir une enveloppe assez conséquente et pour ne pas devoir vous

redemander un autre montant s'il devait y avoir de mauvaises surprises. Là-dedans ne sont pas compris les travaux qui sont à charge de Formul'habitat étant donné qu'ils ne concernent pas la commune.

**Monique Foucart :** Donc de CHF 1'100'000.— on passe à CHF 1'300'000.— pour les 25%, et avec une demande de CHF 1'500'000.—. Pour moi ce n'est vraiment pas très clair. D'autre part, je veux revenir sur Bellevue. Lorsque la route a été ouverte, on vous a proposé de faire les travaux. Vous dites qu'il devait y avoir 2 tuyaux mais qu'il n'y a pas 2 tuyaux. La route était ouverte, c'est visible ou pas ?

**Patrick Audemars :** Les travaux qui ont été faits n'étaient pas du tout les mêmes. Ceux qui ont été faits par Gruyère Energie étaient des travaux pour une pose de conduite d'eau, à -1 mètre environ. Des travaux de mise en séparatif, c'est entre -3 et -4 mètres. Donc on n'aurait pas du tout vu les conduites, ce ne sont pas les mêmes profondeurs, ça n'aurait pas été possible. Si vous vous souvenez, Gruyère Energie a fait des travaux, la fouille faisait plus ou moins 1m à 1,50m de large pour 1m de profondeur et sur le côté gauche de la route de Bellevue. Le séparatif lui va plus ou moins se trouver au centre et à -3 -4 mètres donc on n'aurait pas vu les tuyaux.

**Catherine Bonfils :** Ce soir finalement, on vote sur quoi pour la somme totale ?

**Patrick Audemars :** On demande un crédit d'investissement de CHF 1'500'000.— qui comprend les honoraires et les travaux. On espère minimiser les coûts. Mais on a quand même une crainte car le coût des matériaux, le prix du diesel ont provoqué des augmentations de coûts. On a quelques méconnaissances en cours sur les prix, c'est pour cela que l'on préfère être prudents.

**Catherine Bonfils :** D'être prudents mais d'être précis aussi. On nous demande CHF 1'500'000.— et pas CHF 1'100'000.—.

**Kornelia Ribli :** Ça ne veut pas dire que l'on aimerait dépenser CHF 1'500'000.—. C'est une marge du conseil communal pour ne pas devoir revenir en assemblée communale s'il y a des mauvaises surprises. Les entreprises peuvent tout d'un coup casser les coûts. En marché public, on a des soumissions pour CHF 500'000.— et toutes les autres à CHF 700'000.—. On est toujours contents quand il y en a un qui est à CHF 500'000.— au lieu de CHF 700'000.— mais ce n'est pas toujours le cas. Donc j'imagine que la commune a pris cette marge de manœuvre mais ce n'est pas pour autant qu'on va laisser aller les prix et que l'on va largement dépenser. En tout cas, nous ne travaillons pas comme ça.

**Patrick Audemars :** On va de toute manière prendre au meilleur marché comme on l'a fait avec le déplacement du réseau d'eau. C'est Brodard qui a été pris, c'est Biemann qui est l'installateur sanitaire, on a choisi les deux entreprises les meilleurs marchés. Le coût total des travaux, par exemple pour le déplacement du réseau d'eau de Morlon, sera meilleur marché que le montant que l'on vous avait demandé. On avait une marge par rapport à ceci et on a eu une bonne surprise aux appels d'offres. On va faire le même système pour ceci.

**Catherine Bonfils :** Il y a une multitude d'erreurs qui ont été faites. Comment est-ce que nous pouvons être sûrs que les responsables assument leurs erreurs et que nous ne soyons pas en train de payer leurs erreurs ?

**Kornelia Ribli :** L'erreur est de ne pas avoir tenu compte de l'état intermédiaire pendant que le secteur amont est encore unitaire. Cette erreur, je ne sais pas si quelqu'un va pouvoir la faire

payer à qui que ce soit. Par contre le SEn exige à la commune de résoudre ce problème. La résolution de ce problème est la mise en séparatif. Dès le moment où il y a la mise en séparatif, ce qui est fait en-bas n'est pas faux. C'est faux pour l'état actuel.

**Catherine Bonfils :** Est-ce qu'il y a eu une expertise qui détermine exactement qui est responsable ?

**Patrick Audemars :** Je dirais oui et non. Je suis aussi offensé et je vous l'ai déjà dit dans une précédente assemblée. Ce projet a été mis à l'enquête et peut-être que des services comme le service de l'environnement aurait dû voir cette erreur et aurait dû directement tirer la sonnette d'alarme. Le service de l'environnement voyant des plans d'ingénieurs arriver pour un dossier de mise à l'enquête, se disent que c'est un bureau d'ingénieurs reconnu, ils ont fait confiance et puis n'ont peut-être pas été dans les détails. Donc on pourrait se dire qu'il y a une responsabilité du service de l'environnement qui a aussi avalisé ces plans, il y a peut-être une responsabilité de la commune qui aurait dû voir aussi quelque chose, une responsabilité de l'ingénieur, du promoteur. Elle peut être étendue à beaucoup de personnes.

**Catherine Bonfils :** C'est ça et c'est nous qui payons.

**Patrick Audemars :** Mais comme je l'ai dit avant, de toute manière on aurait payé. Le montant que l'on voit ce soir n'est pas issu de l'erreur de Formul'habitat. On demande CHF 1'500'000.— aujourd'hui. Si le quartier de Formul'habitat fonctionnait, on aurait eu la résolution du séparatif de Bellevue et La Croix. Alors on n'en parlerait pas ce soir, mais on en parlerait peut-être, si on était conforme au PGEE, en 2035. Et en 2035 on vous demanderait CHF 2'500'000.— parce que les coûts auraient augmenté. Donc ce sont de toute manière des coûts qui étaient à charge de la commune. Ils ne sont pas payés par les impôts mais payés par les taxes d'épuration qui sont calculées sur la consommation d'eau que vous avez. Si vous regardez votre facture que vous recevez de Gruyère Energie, vous avez la consommation d'eau et après vous avez les mêmes mètres cubes qui vous servent à l'épuration. Et c'est cette taxe d'épuration qui est prise pour financer le projet.

**Marianne Chappalley :** Je me permets de revenir sur le problème de fuite sur notre propriété qui semble aussi liée au nouveau quartier des Vanils. On a cette fuite depuis la fin juin. Est-ce possible d'avoir un peu plus de précisions concernant la déviation de la conduite, l'échéance des travaux et s'il y a un montant prévu ?

**Patrick Audemars :** Non, à ce jour, on n'a pas de montant prévu par rapport à ceci. On a deux solutions possibles. Soit de mettre une soupape, techniquement on n'est pas favorable parce que cela nécessite de l'entretien dans le futur et puis il faudrait la mettre sur votre terrain.

**Marianne Chappalley :** On a déjà dit que l'on n'était pas d'accord.

**Patrick Audemars :** L' AIS n'est pas non plus favorable à cette solution. Si on déplace la conduite pour qu'elle aille de manière un peu plus droite et que l'on assure qu'il n'y ait plus de cas dans le futur, on devra aussi passer dans des terrains de tiers et il faut étudier le meilleur tracé. C'est prévu de déterminer le projet de manière finale entre janvier-février et de faire les travaux bien évidemment au plus vite.

**Marianne Chappalley :** Il semblerait qu'il y ait aussi eu un problème quand ça a été raccordé.

**Patrick Audemars :** On va bien différencier avec ce que l'on vous demande ici, qui n'a strictement rien à voir. Mais effectivement, on s'est rendu compte en l'étudiant, que la conduite de refoulement ne passe pas où c'était prévu par rapport à la mise à l'enquête de l'époque. Ils l'ont posée à un autre endroit en provoquant un coude et c'est là que l'on a cette cassure. La commune a pris contact avec un avocat et on a un avis de droit aujourd'hui par rapport à ceci pour nous retourner contre le promoteur et l'ingénieur. C'est en discussion ces temps.

**Marianne Chappalley :** On se recommande pour que cela se fasse le plus rapidement possible.

**Patrice Charrière :** Qui garantit qu'après avoir fait la modification à Bellevue, les conduites des Vanils supporteront encore ? Ou est-ce qu'il risquerait d'y avoir un problème ? Est-ce que vous avez les garanties nécessaires ?

**Kornelia Ribi :** Nous avons le plan conforme à l'exécution du promoteur. S'ils correspondent à la réalité, les pentes sont suffisantes pour évacuer les eaux du secteur amont en même temps que les eaux qui sont en-bas, surtout qu'eux étaient obligés de faire la rétention. Quand il pleut et que vous n'avez pas de rétention et les eaux vont directement dans les canalisations. Et lorsqu'il y a un système de rétention, ça décale un peu l'évacuation. Ce qui fait que les 2 points ne vont pas se cumuler. Ça devrait être suffisant. D'ailleurs, déjà maintenant c'est dans ces 400 que toutes vos eaux coulent, y compris les eaux usées. Tout le secteur amont est déjà en train de traverser ce nouveau quartier. Les problèmes qu'il y a eu sont à cause des dépôts de matériaux qui obturent les surfaces d'écoulement. Lorsque les travaux seront finis ou même plus régulièrement, il faut curer les collecteurs, pour qu'ils ne soient pas bouchés par les dépôts de matériaux.

**Patrice Charrière :** A l'assemblée du 12 décembre 2018, Patrick avait donné des chiffres par rapport à ce qu'il restait à faire au niveau du système séparatif et que l'on était à Morlon à 65% de ce système déjà fait. Par compte pour les 35% restants, il y avait une estimation de CHF 650'000.— à CHF 700'000.—. Vous allez me dire que c'était en 2018, mais quand il faut encore faire d'autres quartiers et que je vois ces chiffres-là, je m'inquiète.

**Kornelia Ribi :** Vu le PGEE, il y aura ce secteur, puis celui de Jérico et le côté Est. CHF 650'000.— ne me paraît pas plausible. C'est très très cher les mises en séparatif. Je ne sais pas du tout pourquoi c'était ce montant en 2018 mais je ne pense pas que c'était pour toute la mise en séparatif.

**Patrice Charrière :** Sur le PV du 12 décembre 2018, c'est marqué très clairement sur la page 14.

**Patrick Audemars :** En 2018, on ne se souciait pas encore vraiment du séparatif. On avait des dates en 2035-2040, on avait des chiffres qui nous avaient été donnés par l' AIS, et plus ou moins des prévisions qui avaient été faites par le bureau Bonnard et Gardel qui avait fait le PGEE à l'époque. On avait obtenu des chiffres plus ou moins par ces montants-là. Ces chiffres-là, on peut les retrouver dans le PGEE de 2005. Parce qu'en 2005, ils avaient priorisé les mesures que l'on devait faire dans le village de 1 à 4. C'était basé là-dessus.

**Sonia Publioiz :** Je reviens sur le quartier de Bellevue et tiens à signaler qu'en 2018, l'entier des propriétaires du quartier sont venus vers vous. Quand vous dites que vous ne saviez pas s'il y avait une ou deux conduites, tous les propriétaires se sont mis ensemble, sont venus vers vous, ont fait une lettre recommandée, vous ont dit de préparer et profiter des travaux pour mettre en séparatif, même si ce n'était pas dans l'immédiat mais pour le futur. Je suis un peu surprise quand vous dites que vous n'étiez pas au courant des tuyaux qu'il y avait à cet endroit-là. Je pense que ça

été protocolé et que ça aurait évité énormément de frais. Car là, ils vont nous casser toute la route, mais sur le milieu parce que les conduites sont sur la gauche et qu'ils ne pourront pas les mettre sur la gauche. Si ça avait été fait dès le départ, que vous nous auriez peut-être écoutés, on n'en serait pas là aujourd'hui. Deuxième chose, on parle de voter un budget et on ne sait pas trop qui sont les responsables. N'y aurait-il pas la possibilité de demander un avis de droit ? Vu le montant que nous devons voter, c'est un faible montant que nous pouvons peut-être mettre à l'externe pour qu'ils fassent une analyse correcte et nous disent exactement quels sont les aboutissants.

**Patrick Audemars :** Je pense que si l'on fait corriger le quartier de Formul'habitat, la responsabilité serait claire. Ce serait le quartier Formul'habitat, respectivement le bureau Engler qui devrait prendre en charge les frais. Je le redis pour la troisième fois, ces frais, de toute manière on les aurait eus. Que le quartier de Formul'habitat existe ou pas, on doit mettre en séparatif les quartiers. Si l'on fait abstraction du quartier de Formul'habitat et admettant que l'on n'ait pas de pollution dans le ruisseau des Larrets, typiquement comme le quartier de Jérico qui est en train de se développer et de passer en séparatif, on aurait été tenu le faire. On viendrait quand même vous demander ces montants-là, mais peut-être en 2025-2026.

**Sonia Publioiz :** Mais c'est peut-être plus simple de faire avant un avis de droit, de demander et savoir où on va. Car si nous votons maintenant un chèque en blanc, on n'aura jamais de retour.

**Patrick Audemars :** Le SEn nous demande maintenant de faire les travaux. Autant vous dire que le SEn a participé à toutes ces discussions. Pour ma part j'ai aussi demandé des explications au SEn de savoir pourquoi lorsqu'il y a eu la mise à l'enquête, on ne nous avait pas dit que ça pouvait provoquer ceci. On a tourné le problème dans tous les sens, on s'est adjoint les services de l' AIS, on en a discuté. Le SEn nous met bien évidemment la pression avec des professionnels et des services d'État. L'erreur qui doit être prise en charge par Formul'habitat, est l'enlèvement du Y en aval de leur parcelle qui leur coutera entre CHF 50'000.— et CHF 100'000.—. C'est la seule chose qui est sûre et qu'ils se sont engagés à faire auprès du Service de l'environnement. Le reste, de toute manière on devait le faire. Le SEn n'entre même pas matière par rapport à ça, c'est une obligation que l'on a et à charge de la commune.

**Sonia Publioiz :** Mais vous êtes quand même conscients qu'en 2018, on a tiré la sonnette d'alarme.

**Patrick Audemars :** Alors vous l'avez dit en 2018, effectivement. Mais en 2018, on avait connaissance de par certains citoyens, de par les plans qu'on avait, de par le PGEE qui avait été fait par un bureau d'ingénieurs, que la route de Bellevue contenait deux conduites et qu'elle était en séparatif.

**Sonia Publioiz :** On était tous les propriétaires du quartier à vous le dire. Comment voulez-vous que l'on vous fasse comprendre les choses, si vous n'écoutez pas les personnes qui ont creusé devant leurs maisons ?

**Patrick Audemars :** On fera mieux la prochaine fois.

**Sonia Publioiz :** Je tiens quand même à dire que lorsque vous avez repris la route du quartier et que nous avons dit « c'est quand même dommage », parce qu'on voyait vraiment arriver la chose, vous nous avez quand même dit « ce n'est pas grave si ça doit se mettre en séparatif, la commune le paiera ». On n'est pas très loin.

**Juliette Pugin :** Une information qui n'a rien à voir avec le séparatif. C'est au niveau de chez Madame Chappalley pour la step. Vous avez dit que la conduite n'a pas été mise comme à l'enquête. Je peux vous donner l'explication. Ils avaient tiré les conduites mais trop petites. C'est pour ça qu'ils ont dû retirer une autre conduite en passant derrière chez Madame Bertherin et finissant dans le pré en face de chez moi. Ils ont dû recreuser. Je vous en avais fait part exactement le 13 décembre 2017 du problème.

**Patrick Audemars :** C'est juste ce que vous dites. La conduite de refoulement a été posée 2 fois. Une première fois aux frais du promoteur Formul'habitat et puis la deuxième fois aux frais de l'assurance du bureau Engler. C'est juste, elle a été posée deux fois parce qu'elle était sous-dimensionnée.

**Jean-Claude Gobet :** Donc on est à CHF 1'100'000.—, +/-25% CHF 1'350'000.—. Vous nous demandez CHF 1'500'000.—. Je ne comprends pas le différentiel. J'aimerais des explications même si contrairement à l'Etat de Fribourg, vous préférez faire peut-être des choses un peu plus larges et auquel cas vous avez sûrement raison. Mais si on parle encore de la commune de Bulle qui met en séparatif son quartier, ne serait-il pas dès lors judicieux de vous y mettre aussi ? Et puis s'il n'y avait pas cette fâcheuse histoire du quartier de Bellevue, peut-être que ce serait beaucoup plus simple ce soir. Mais c'est juste une remarque.

**Patrick Audemars :** Comme je l'ai déjà dit avant, on a les normes SIA et du temps que le projet se fasse, on demande une enveloppe de CHF 1'500'000.—. Mais on va travailler au meilleur marché. Donc si on a la chance de faire tout ce réseau et que ça coûte CHF 1'000'000.—, personne n'en voudra à la commune et on sera content d'être en-dessous si ça coûte moins cher. Mais on n'a pas envie de revenir vers vous, redemander un autre montant. On fait un différentiel de CHF 150'000.—. Si à la fin des travaux, une fois que l'on fait toutes les factures et que l'on tire le trait final, on est à CHF 1'000'000.— ou CHF 950'000.—, je pense qu'il n'y a personne dans cette salle qui viendra rouspéter. Le but est de trouver les entreprises qui nous feront ces travaux au meilleur marché.

**Alexandre Perona :** Quand j'écoute Sonia, malheureusement vous ne les avez pas écoutés dans le quartier de Bellevue. Donc il y a 2 montants que l'on aurait pu s'épargner ce soir de voter. C'est la réfection de la route à CHF 270'000.— et les travaux paysagistes à CHF 140'000.—. Cela représente CHF 410'000.— que l'on risque de voter ce soir en un claquement de doigts. Les travaux à CHF 450'000.— plus haut, les eaux usées, tuyaux etc., ça je pense que ce sont des travaux qui auraient dû de toute façon être exécutés. Mais ces CHF 410'000.— auraient pu être évités.

**Kornelia Ribi :** Dans ces CHF 1'100'000.—, il n'y a pas seulement la route de Bellevue. Il y a encore beaucoup d'autres branches de collecteurs d'eaux usées, qui ne sont pas dans la route. Nous partons de tout en-haut et traversons les propriétés privées pour descendre. Le tronçon qui aurait pu être économisé, c'est 110 mètres sur les 620. Les travaux paysagiste sont justement prévus pour les descentes chez les particuliers où on doit traverser les propriétés privées et où l'on n'est pas sur la route. De toute manière on aurait dû le faire.

**Alexandre Perona :** Vous dites que sur le haut, ce sont des secteurs privés.

**Kornelia Ribi :** Les travaux paysagistes sont justement pour la remise en état des jardins. Parce que l'on s'est rendu compte que c'est très important. Il n'y a personne qui aime que l'on fasse des

trous dans son jardin. À l'époque on travaillait avec l'entreprise mais ce n'était pas satisfaisant pour les citoyens parce que notre entreprise génie-civil ne fait pas de travaux paysagistes. Quand on fait les travaux, on fait le tour avec des entreprises paysagistes, qui regardent exactement ce qu'ils doivent reconstruire, quels sont les buissons, les arbustes ou les petits murets à remettre, et ils nous font une offre pour remettre en état correctement. Mieux qu'une entreprise génie-civil.

**Alexandre Perona :** Mais quand un propriétaire privé doit se raccorder au réseau d'eaux usées, c'est à la charge du privé ?

**Kornelia Ribi :** Tout dépend de la situation. Dès le moment où c'est en séparatif jusqu'à la limite de la parcelle, c'est la commune qui reprend sur le regard qui va chercher les eaux usées chez les privés.

**Alexandre Perona :** Les bâtiments qui ne sont pas aujourd'hui raccordés aux eaux usées, doivent prendre à leur charge, jusqu'à la station intermédiaire, les frais qui leur incombent ? Ce n'est pas à la collectivité publique de payer un raccordement aux eaux usées, d'un privé ou sur une parcelle privée.

**Kornelia Ribi :** Typiquement si je prends un exemple, cette habitation, vous voyez qu'elle a déjà les 2 collecteurs, donc il n'y a rien à faire. Là il y a les 2 collecteurs qui vont dans l'eau mélangée actuelle, on devra venir depuis ce regard reprendre la sortie en eaux usées. Là aussi, il y a déjà un séparatif, donc la commune va poser ce regard et revient en arrière, en amont de cette chambre existante où il y a certainement un Y, pour reprendre les eaux usées.

**Alexandre Perona :** Du regard jusqu'à la maison, c'est à la charge du privé ?

**Patrick Audemars :** C'est à la charge du privé. Dans notre cas, on a deux immeubles qui sont concernés. C'est la maison de Monsieur Seydoux qui lui, devra se raccorder à ses frais pour venir dans le réseau parce qu'il n'a pas fait du séparatif en limite de parcelle. Et puis on a l'immeuble qui est à la Route de Bulle qui devra faire la mise en séparatif aussi à ses frais jusqu'à la limite de parcelle. Toutes les autres maisons quasiment, sont déjà prévues avec deux chambres en limite de parcelle et avaient été construites déjà prêtes à avoir du séparatif.

**Alexandre Perona :** Toujours est-il que ce montant de travaux de génie-civil et de paysagisme auraient pu être évités ?

**Kornelia Ribi :** Ces travaux de paysagisme sont quand on passe par les parcelles privées et que l'on n'est pas sur un chemin ou une route.

**Alexandre Perona :** La route de Bellevue, elle va être réouverte ?

**Patrick Audemars :** Oui.

**Alexandre Perona :** Donc ça, c'est un montant qui aurait pu être évité.

**Kornelia Ribi :** C'est cette partie-là de 110 mètres, qui aurait pu être évitée.

**Patrick Audemars :** La route de Bellevue, sur environ 110 mètres, doit être réouverte. Si on avait profité des travaux qui ont été faits en 2018-19 ou 2020, vu que la fouille Gesa allait à -1

mètre et que l'on devait aller à -4 mètres, les coûts on les auraient aussi eus à ce moment-là. On aurait juste minimisé les coûts de la fouille à Gruyère Energie.

**Alexandre Perona** : Creuser à 1 mètre et creuser à 3 mètres, du moment que les machines sont là, les coûts ne sont pas si énormes que ça. Il y aurait eu des économies à faire.

**Patrick Audemars** : Il y aurait eu des économies oui.

## **2.2.1 Rapport de la commission financière**

Cette dépense importante a été analysée par la commission financière et la présentation du rapport est lue par M. Christian Grandjean, président.

## **2.2.2 Vote de l'investissement**

**Pascal Lauber** : Avez-vous des questions à l'intention du président de la commission financière ?

Pas d'autre question ou remarque.

**VOTE POUR L'ACCEPTATION DE LA DEPENSE DE CHF 1'500'000.—  
RELATIVE A LA MISE EN SEPARATIF DU RESEAU DES EAUX USEES**

**36 OUI  
18 NON  
30 ABSTENTIONS**

L'investissement relatif à la mise en séparatif du réseau des eaux usées est adopté.

## 2.3 Investissement relatif à la correction de la route de la Cagea

La parole est donnée au conseiller communal M. Samuel Barras, qui nous présente à l'écran le projet de correction de la route de la Cagea.

Structure fonctionnelle	Budget 2023		Budget 2022		Facture 2021	
	Dépenses	Revenus	Dépenses	Revenus	Dépenses	Revenus
6 TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	107 000,00					54 181,50
61 Circulation routière	107 000,00					
615 Routes communales	107 000,00					
6150 Routes communales	107 000,00					
5010.00 Correction du chemin de la Cagea	107 000,00					
62 Transports publics						54 181,50
622 Trafic régional et d'agglomération						54 181,50
6220 Trafic régional et d'agglomération						54 181,50
6620.00 Subventions de collectivités publiques locales						54 181,50
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	1 588 500,00		715 900,00		88 491,65	217 712,40
71 Approvisionnement en eau			585 000,00		46 570,60	124 658,00
710 Approvisionnement en eau			585 000,00		46 570,60	124 658,00
7101 Approvisionnement en eau (communal)			585 000,00		46 570,60	124 658,00
5031.00 Construction et rénovation du réseau d'eau			585 000,00		46 570,60	
6350.00 Taxes de raccordement d'entreprises privées						124 658,00
72 Traitement des eaux usées	1 588 500,00		130 900,00		41 921,05	93 054,40
720 Traitement des eaux usées	1 588 500,00		130 900,00		41 921,05	93 054,40
7201 Traitement des eaux usées (communal)	1 588 500,00		130 900,00		41 921,05	93 054,40

À plusieurs reprises, lors de fortes intempéries, on constate une répétition d'écoulement des matériaux du Chemin de la Cagea sur la Route du Lac. Les mesures prises jusqu'alors se sont avérées insuffisantes. En septembre dernier, plusieurs m<sup>3</sup> de gravier et de boue se sont retrouvés contre la maison n°15 de la Route du Lac. Ce qui est inacceptable. Il a donc été décidé de s'adjuger le concours d'un ingénieur pour trouver une solution. Il nous a présenté une solution en 2 étapes.

### Mesure de rétention chemin de la Cagea – correction de la route du Lac Régler le problème des fortes eaux sur cette portion -> éviter des dégâts au point bas



1. Mesure de rétention des eaux de pluie et déviation.
2. Correction de l'inclinaison de la route vers l'aval -> évacuation dans le pré en cas de fortes pluies.

Sur le point 1, il s'agit d'une intervention qui va être faite sur le Chemin de la Cagea, chemin en gravier et en terre. C'est la création d'une cuvette permettant de retenir et de dévier les matériaux et l'eau provenant de la partie supérieure du tracé. La partie 2, qui coûte le plus cher dans l'investissement que l'on vous demande ce soir, c'est l'inversion de l'inclinaison de la Route du Lac. Actuellement, elle est plutôt penchée vers la pointe de la flèche (voir slide) et l'idée est de la faire pencher dans l'autre sens. Ainsi par fortes pluies, l'eau ira plutôt s'écouler dans le pré qui se trouve en aval plutôt que de continuer comme un toboggan jusqu'au point bas Les Planches. Le coût total de l'investissement que l'on vous propose ce soir est de CHF 107'000.—, travaux et ingénieur compris.

Il en ressort des interventions :

**Pierre Scyboz (1984) :** Au niveau de l'inversion des eaux du point 1, quel va être le système pour dévier cette eau ?

**Samuel Barras :** Actuellement, ce n'est pas encore décidé. Mais l'idée est une cuvette assez profonde, carrossable et qui permette en cas de ravinement, d'accueillir ces matériaux et d'empêcher qu'ils ne continuent au point bas.

**Pierre Scyboz (1984) :** Donc si je résume bien, quand il y a un orage, tout ira dans le pré en-dessous ?

**Samuel Barras :** Non. Actuellement c'est le cas, parce qu'en accord avec toi d'ailleurs, on a canalisé ces eaux pour qu'elles y aillent, c'est la mesure d'urgence. Mais la mesure définitive devrait permettre de maintenir le matériau dans cette cuvette qui serait ensuite évacuée. L'idée n'est pas de la rediriger dans ton pré.

**Pierre Scyboz (1984) :** Au niveau de la route, donc au numéro deux. Je suis exploitant de la ferme de La Chavonette un peu plus loin. Quand je vois ça et l'état de la route communale qui mène à La Chavonette, il n'y a pas de frais qui ont été engagés là-bas alors que la route est vraiment en très mauvaise état. Sur le point 2, c'est une route qui est encore en superbe état, mis à part qu'elle ne penche pas du bon côté. Je trouve un peu bizarre qu'on ne puisse pas faire d'autres routes qui auraient plus besoin que celle-ci.

**Samuel Barras :** On en prend note. On a effectivement un plan de réfection des routes et c'est vrai que la route de La Chavonette n'est pas une priorité pour l'instant. Mais là, on parle bien d'une correction pour les hautes eaux et pour solutionner le problème que l'on constate actuellement. Ce qui n'a rien à voir avec une réfection de la route de La Chavonette, ce qui n'arrangerait absolument rien au problème que l'on constate maintenant.

**Pierre Scyboz (1984) :** J'ai l'impression que ce sont de nouveau des frais sur de l'existant. Ça fait longtemps que la route penche de ce côté finalement.

**Samuel Barras :** On ne peut plus dire que ce sont des événements extraordinaires parce que cela s'est produit plusieurs fois ces derniers temps. Mais des hautes eaux qui ravinent totalement le chemin de la Cagea, ce sont quand même des phénomènes qui ne sont pas habituels. Mais qui se produisent malheureusement de plus en plus souvent. Une intervention sur le chemin de La Chavonette ne permettrait pas de solutionner ce problème.

**Pierre Scyboz (1984) :** Tout à fait. C'est au niveau de l'investissement. Je trouve qu'il y a des endroits qui seraient à investir plutôt que des endroits où la route est encore plus ou moins convenable. Par rapport au point 1, l'eau qui fait un ruisseau et amène du gravier, le long du chemin, je pense que tous les 30 mètres il y a une rigole qui existe. J'utilise ce chemin assez souvent et à chaque fois les rigoles sont pleines. Il n'y a personne qui s'occupe de nettoyer les rigoles, ou une ou deux fois par année. Je me rappelle bien du temps de Monsieur Robert-Nicoud, je pense que toutes les semaines, il passait vider les rigoles. Ce sont aussi de petites choses comme ça qui font que l'eau se dévie. Ça serait bien à l'avenir d'entretenir un peu ça.

**Samuel Barras :** On prend note et tu nous l'avais déjà fait remarquer d'ailleurs. Ce sont des choses qui ont été corrigées suite au premier épisode. Malheureusement force est de constater, que même s'il n'y avait pas un caillou dans ces rigoles, cela n'aurait absolument rien changé. Pour les jours de pluies normales, ces rigoles fonctionnent parfaitement.

**Jacques Grandjean :** Je suis surpris que vous ne preniez pas de mesures à la jonction de la route de la Cagea avec la jonction de la Route du Lac, entre le chemin en gravier et la route goudronnée. Parce qu'il y a aussi toujours beaucoup d'eau qui arrive et qu'il n'y a pas de mesures qui sont prises.

**Samuel Barras :** Les mesures ont été prises d'ores et déjà. On a corrigé, après le point 2 sur le slide, dans le virage qui arrive sur le chemin de la Cagea. On a déjà fait une intervention de drainage. Parce que l'on a remarqué qu'effectivement il y a beaucoup d'eau qui y arrive. Peut-être qu'avec les derniers travaux qui se sont faits, il y a eu des mouvements de terrain qui ont facilité cette résurgence d'eau. Par contre pour ce qui est de l'investissement que l'on vous demande maintenant, la jonction des deux sera évidemment aussi travaillée.

### **2.3.1 Rapport de la commission financière**

La parole est donnée à la commission financière pour la présentation du rapport et préavis concernant l'investissement relatif à la correction de la route de la Cagea. Ceux-ci sont lus par M. Christian Grandjean, président.

### **2.3.2 Vote de l'investissement**

Aucune question ou remarque.

#### **VOTE POUR L'ACCEPTATION DE L'INVESTISSEMENT DE CHF 107'000.— RELATIF A LA CORRECTION DE LA ROUTE DE LA CAGEA**

**73 OUI  
2 NON  
9 ABSTENTIONS**

L'investissement relatif à la correction de la route de la Cagea est adopté.

## 2.4 Investissement relatif à la participation à la Corporation forestière du Moléson

Lors de la dernière assemblée du 19 mai 2022, vous avez accepté la création d'une nouvelle Corporation forestière en Gruyère. Morlon en fait partie, au même titre que Botterens, Broc, Bulle, Gruyères, Haut-Intyamon, Le Pâquier et l'Etat de Fribourg.

Structure fonctionnelle	Budget 2023		Budget 2022		Facture 2021	
	Dépenses	Revenus	Dépenses	Revenus	Dépenses	Revenus
5032.00 Construction de canalisations	49 000,00		93 000,00		8 978,15	
5032.01 Mise en séparatif	1 500 000,00					
5620.00 Contribution d'investissement à la STEP régionale	39 500,00		37 900,00		32 942,90	
6350.00 Taxes de raccordement d'entreprises privées						93 054,40
<b>8 ÉCONOMIE PUBLIQUE</b>	<b>70 900,00</b>					
<b>82 Sylviculture</b>	<b>70 900,00</b>					
<b>820 Sylviculture</b>	<b>70 900,00</b>					
<b>8200 Sylviculture</b>	<b>70 900,00</b>					
5550.00 Participation à la Corporation forestière du Moléson	70 900,00					
<b>9 FINANCES ET IMPÔTS</b>					<b>271 893,90</b>	<b>88 491,65</b>
<b>99 Postes non ventilables</b>					<b>271 893,90</b>	<b>88 491,65</b>
<b>999 Clôture</b>					<b>271 893,90</b>	<b>88 491,65</b>
<b>9990 Clôture</b>					<b>271 893,90</b>	<b>88 491,65</b>
5900.00 Report au bilan compte général					271 893,90	
6900.00 Report au bilan compte général						88 491,65
<b>Investissement net</b>	<b>1 766 400,00</b>		<b>715 900,00</b>		<b>360 385,55</b>	<b>360 385,55</b>
		1 766 400,00		715 900,00		
	1 766 400,00	1 766 400,00	715 900,00	715 900,00	360 385,55	360 385,55

Ce crédit d'investissement nécessaire à titre de capital pour les bâtiments, le matériel, les machines et les véhicules correspond à la part de notre commune qui se monte à 3.881% sur leur montant total de CHF 1'827'500.—.

### 2.4.1 Rapport de la commission financière

La parole est donnée à la commission financière pour la présentation du rapport et préavis concernant l'investissement relatif à la Corporation forestière Moléson. Ceux-ci sont lus par M. Christian Grandjean, président.

## **2.4.2 Vote de l'investissement**

Aucune question ou remarque.

### **VOTE POUR L'ACCEPTATION DE L'INVESTISSEMENT RELATIF A LA PARTICIPATION DE CHF 70'900.— A LA CORPORATION FORESTIERE DU MOLESON**

**79 OUI  
2 NON  
3 ABSTENTIONS**

L'investissement relatif à la participation à la Corporation forestière du Moléson est adopté.

## 2.1 Présentation générale du budget du compte de résultats et du compte des investissements

Les chiffres en surbrillance sont présentés à l'écran et commentés par Pascal Lauber.

Il en ressort des interventions :

*Chapitre 1 :*

*14 Questions juridiques CHF 30'700.—*

**Alexandre Perona :** Ce montant est réparti où, comment et qu'est-ce que cela concerne ?

**Pascal Lauber :** C'est le montant que l'on paie au Service des curatelles Bulle-Morlon. C'est une charge liée et non une dépense communale.

*Chapitre 1 :*

*4200.00 Taxes d'exemption CHF 27'700.—*

**Jacques Grandjean :** Vous avez une augmentation de CHF 10'000.— sur la taxe d'exemption des pompiers. Comment expliquez-vous cette différence de CHF 10'000.— en plus ? CHF 17'000.— en 2022 et CHF 27'700.— en 2023.

**Pascal Lauber :** Ce sont simplement des charges liées qui nous sont données par l'ASSF. Pour la taxe d'exemption, ils nous disent que c'est CHF 27'000.—, ce qui nous paraît élevé puisque nous avons nettement moins avant. Mais on ne pourra pas leur donner plus que ce que l'on encaisse. Si on encaisse CHF 25'000.—, on redonnera CHF 25'000.— à l'ASSF. Si on encaisse plus, parce qu'il y aurait plus de personnes astreintes à cette taxe d'exemption, on devra leur redonner la totalité du montant encaissé.

**Jacques Grandjean :** Ça voudrait dire que soit la taxe d'exemption est plus élevée qu'avant, soit il y a plus de monde qui va payer. La limite d'âge serait peut-être augmentée de 42 avant à 50 ?

**Juliette Aegerter :** Les critères seront différents. Ce ne sera pas 42 mais 40. Par contre, dans le règlement actuel de Morlon, 1 personne sur 2 dans le couple ne paie pas. Ce ne sera plus le cas après.

**Jacques Grandjean :** Ça correspond tout à fait à ce que j'ai dit à l'assemblée ce printemps. On a voté un chèque en blanc puis maintenant, on se rend compte qu'il y a des personnes qui devront payer plus de taxes.

**Juliette Aegerter :** La taxe sera moins élevée. Elle sera de CHF 150.— au lieu de CHF 160.—.

*Autres :*

**Christiane Comte :** J'ai cherché partout et je n'ai pas trouvé. Vous louez cette salle et je voudrais savoir le prix ?

**Pascal Lauber :** CHF 600.—.

**Christian Comte :** On dit toujours « Bulle-Morlon », est-ce que ça ne serait pas meilleur marché si on était allé à Bulle ?

**Pascal Lauber :** C'est le même prix. On ne demande pas forcément Riaz, on demande une des salles du CO à l'administrateur des écoles. Mais c'est le même prix.

*Chapitre 4 :*  
*3106.00 Matériel médical CHF 5'500.—*

**Jean-Claude Gobet :** Le défibrillateur est une obligation ?

**Pascal Lauber :** Non, c'est plutôt une mesure de précaution mais ce n'est pas une obligation. On n'en avait pas jusqu'à maintenant.



## Remarques sur les charges liées

Niveau cantonal	Fr. 662'100.00
Soit 23%	
Intercommunal	Fr. 885'400.00
Soit 31%	
Total	Fr. 1'547'500.00
	54%

**Pascal Lauber :** Les charges liées représentent 54% pour notre commune.

**Alexandre Perona :** Avant de boucler ce chapitre budget 2023, tu n'as pas donné de résultats précis du vote sur l'investissement de la mise en séparatif.

**Pascal Lauber :** Celui-ci avait été annoncé mais je le répète volontiers, à savoir : 36 oui, 18 non et 30 abstentions.

**Jean-Claude Gobet :** Il n'y a pas besoin de la majorité absolue pour une votation comme ça ? (sans micro)

**Pascal Lauber** : Non.

### **2.1.1 Rapport de la commission financière**

La parole est donnée à la commission financière pour la présentation du rapport et préavis concernant le budget global. Ceux-ci sont lus par M. Christian Grandjean, président.

### **2.1.2 Vote du budget du compte de résultats**

Aucune question ou remarque.

## **VOTE POUR L'ACCEPTATION DU BUDGET DU COMPTE DE RESULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS**

**81 OUI  
1 NON  
2 ABSTENTIONS**

Le budget du compte de résultats et du compte des investissements est adopté.

### **Tractanda 3 : Présentation de la planification financière 2023-2027**

Pascal Lauber présente la planification financière 2023-2027 selon les graphiques déjà parus dans l'Esprit no 65.

Il s'agit d'un outil de travail, qui est malheureusement soumis à des incertitudes et à des limites. Nous avons plusieurs sortes de charges et de revenus. Lorsque l'on élabore ce travail, pour les charges qui sont linéaires, il y a un pourcentage qui nous est donné et on le varie année après année en fonction du montant que l'État nous donne. Exactement la même chose est faite pour les revenus au niveau des recettes fiscales. Aujourd'hui ce qui vient grever les budgets communaux, est un certain nombre de charges liées. Les charges liées sont aujourd'hui connues avec les futurs EMS, le centre sportif où il y a plusieurs millions pour ces investissements. Par contre, ce que l'on ne sait pas précisément, c'est à partir de quelle année il faut les prendre en considération dans nos plans financiers. Ce que l'on maîtrise et connaît, tels que les investissements de ce jour, peuvent être intégrés. Les autres, qui sont régionalisés, c'est plus compliqué.

On a néanmoins fait l'exercice, et selon les graphiques déjà parus dans l'Esprit no 65. Lorsqu'il y a « - » devant, c'est que la prévision du résultat est positive. Jusqu'en 2025, sans toucher aucun chiffre sur les revenus et sans aucun nouvel habitant jusqu'en 2025, on a encore un bénéfice provisionnel de plus de CHF 30'000.—. En 2026, on a une petite perte de CHF 1'900.—et en 2027, en étant positifs, on a rajouté simplement 2-3 frais, dont un important qui est celui du centre sportif, et on passerait à CHF 47'000.— de déficit.

Le plan financier est soumis et analysé par la commission financière. La parole est donnée à M. Christian Grandjean, président.

Aucune question.

## **Tractanda 4 : Nomination d'un nouvel organe de révision pour la période 2022-2024**

L'un des rôles de la commission financière est également de proposer à l'assemblée un organe de révision. Nous devons le faire pour les années 2022, 2023 et 2024. La parole est donnée à M. Christian Grandjean pour la proposition de la commission financière.

**Christian Grandjean :** Tous les 3 ans, le mandat de l'organe de révision des comptes communaux fait l'objet d'une nouvelle attribution. Celui-ci peut toutefois être renouvelée une fois au même organe. Tenant compte du passage aux normes comptables MCH2, le bouclage 2022 sera le premier effectué selon ces nouvelles normes, la commission financière estime qu'une réattribution à la Fiduciaire Cuennet Sàrl prend tout son sens.

### **VOTE POUR LA NOMINATION DE LA FIDUCIAIRE CUENNET SARL A BULLE EN TANT QU'ORGANE DE REVISION POUR LA PERIODE 2022-2024**

**82 OUI  
0 NON  
2 ABSTENTIONS**

Le mandat sera délivré à la Fiduciaire Cuennet Sàrl pour les révisions 2022, 2023 et 2024.

## **Tractanda 5 : Approbation du Règlement et barème relatifs à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires**

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2016, la législation sur la prophylaxie et les soins dentaires scolaires a été remplacée par la législation sur la médecine dentaire scolaire. Notre Règlement et barème relatifs à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires ayant été approuvé en 2014, les références légales n'y sont plus à jour. Par conséquent l'adoption d'un nouveau règlement est nécessaire. Ce nouveau règlement reprend les mêmes bases que l'ancien. Il a été entièrement publié dans le dernier journal l'Esprit et chacun d'entre vous a pu ainsi en prendre connaissance.

Etant donné que ce règlement a un impact sur nos finances, il a été transmis à la commission financière. La parole est donnée à M. Christian Grandjean, président, pour la présentation du rapport et préavis.

### **VOTE POUR L'APPROBATION DU REGLEMENT ET BAREME RELATIFS A LA PARTICIATION COMMUNALE AUX COUTS DES CONTROLES ET SOINS DENTAIRES SCOLAIRES**

**83 OUI  
0 NON  
1 ABSTENTION**

Le Règlement et barème relatifs à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires est adopté.

## **Tractanda 6 : Approbation de la modification du Règlement relatif à la gestion des déchets**

La législation cantonale stipule que la commune doit prélever une taxe couvrant au minimum 70% des frais d'élimination des déchets urbains. Toutefois au moins le 50% des recettes doit provenir des taxes proportionnelles, soit par la vente des sacs poubelle. La commission financière a d'ailleurs relevé auparavant que notre commune n'atteignait pas ce pourcentage, qui est aujourd'hui d'environ 65% contre 62% les années précédentes. L'ancien règlement ne permettant pas au conseil communal d'adapter les prix afin d'atteindre la couverture de ces 50% par les taxes proportionnelles, il avait été nécessaire d'établir un nouveau règlement, entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, par une augmentation linéaire du prix des sacs poubelle de 66%. Aujourd'hui, force est de constater que la situation ne s'est pas vraiment améliorée, je vais réitérer mon appel aux personnes qui n'achètent pas de sacs poubelle à la commune, de bien vouloir le faire. Mis à part cela, le conseil communal vous propose de vendre des sacs d'une nouvelle contenance de 17 litres au prix unitaire de CHF 1.50. Pour ce faire, le règlement doit être modifié à l'article 23 al. 2, en y rajoutant les sacs de 17 litres au prix maximum de CHF 2.50. Il faut aussi savoir que lorsqu'on modifie un tel règlement, on doit solliciter Monsieur Prix, même si c'est pour CHF 1.50/le sac poubelle, lequel doit donner son accord. Ce qu'il a fait tout dernièrement.

Nous avons aussi une implication financière avec cette modification du règlement relatif à la gestion des déchets. La parole est donnée à M. Christian Grandjean pour l'analyse de la commission financière.

### **VOTE POUR L'APPROBATION DE LA MODIFICATION DU REGLEMENT RELATIF A LA GESTION DES DECHETS**

**83 OUI  
0 NON  
1 ABSTENTION**

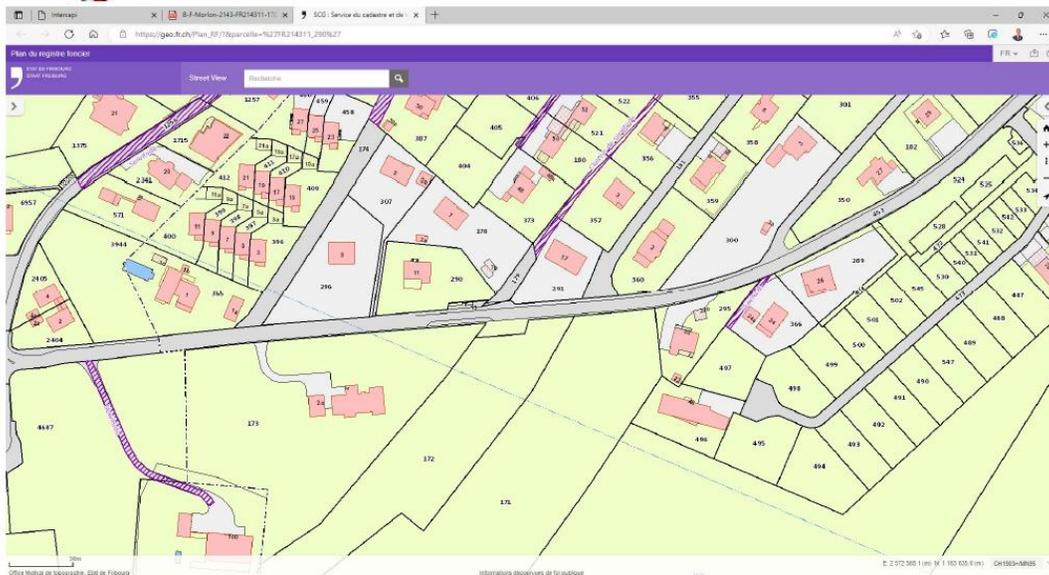
La modification du Règlement relatif à la gestion des déchets est adoptée.

## Tractanda 7 : Divers

- PARCELLE RF 290



### Divers



**Pascal Lauber** : En réponse à une question qui avait été posée par Madame Comte, vous trouvez ici la parcelle RF 290, anciennement propriété de Monsieur Rime. Sur ce plan cadastral du registre foncier, on voit qu'il existe un détachement. Ce détachement est partie intégrante de la parcelle 453 qui n'est rien d'autre que la Route de Bulle. Au détachement, on a construit l'abri bus et une place pour les containers. On avait besoin et c'était prévu dans le cadre d'une servitude qui existait sur la parcelle 290, d'acheter une surface de 54m<sup>2</sup> nécessaires à la construction. Cette surface de 54m<sup>2</sup> a été achetée en 2019 au prix de CHF 15.—/m<sup>2</sup>, soit une dépense de CHF 810.—.

**Christiane Comte** : Le problème est que sur le cadastre, à l'heure actuelle, les poubelles sont toujours sur la propriété de Monsieur Bourgeois. Il n'y a pas de servitude signée au cadastre. J'ai demandé à un géomètre de vérifier et c'est en-dehors, il n'y a que 2cm qui sont sur la commune. Je trouve très gênant d'aller mettre les poubelles chez un propriétaire. Vous avez fait la même chose de l'autre côté, sur la route de La Croix. Vous avez demandé à trois personnes, paraît-il, de savoir s'ils étaient d'accord de mettre les poubelles sur leur terrain, sur la route. Mais ils sont 12 propriétaires. Je suis allée encore hier au cadastre pour savoir et il y a 3cm qui doivent appartenir à la commune.

**Pascal Lauber** : Franchement, je ne peux pas vous répondre sans faire appel à un géomètre, si lors des travaux, on a dépassé pour les 3cm. En tout cas, la commune a acheté ce décrochement de 54m<sup>2</sup> au prix de CHF 15.—/m<sup>2</sup> pour pouvoir poser l'abri bus et les containers sur cette surface.

**Christiane Comte :** Le container est derrière l'arrêt du bus. C'est ça le problème.

**Pascal Lauber :** Sur la photo aérienne qui vient du portail cartographique du canton de Fribourg, la poubelle est dans le détachement.

**Christiane Comte :** Non, elle est derrière.

**Pascal Lauber :** Pour 3cm, si le propriétaire ne s'en plaint pas, je ne vois pas le réel problème.

**Christiane Comte :** Moi je trouve très gênant d'aller mettre mes poubelles chez un propriétaire. Je ne voudrais pas que l'on fasse ça chez moi.

**Pascal Lauber :** Je n'ose pas engager, pour 3cm, des frais de géomètre pour refaire déplacer le container. Pourquoi cela ne figure pas sur le plan RF de la 290 ? C'est parce qu'ils ont été détachés et qu'ils figurent dorénavant à la RF 453.

- **CONFORMITE DES ARRETS DE BUS**



## Divers



**Pascal Lauber :** En réponse à une question qui avait été posée par Madame Rich qui s'inquiétait de savoir si les arrêts de bus étaient conformes. Aujourd'hui ces arrêts de bus sont conformes aux bus utilisés par Mobul. Mais s'il y a une nouvelle série de bus et que des mises à jour doivent être faites, celles-ci sont légiférées à l'article 96 de la Loi sur la Mobilité, qui oblige le canton à prendre à sa charge la mise en conformité des arrêts de bus.

- **NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAL**



## André Grangier

- Bâtiments et domaines communaux
- Forêts et environnement
- Agriculture, endiguement
- Sécurité
- Voirie



**Pascal Lauber :** Vous avez vu une nouvelle tête au pupitre. Il s'agit de Monsieur Grangier qui a été élu au mois de septembre et qui est entré en fonction à notre conseil communal en date du 1<sup>er</sup> novembre.

La répartition des dicastères a eu lieu et Monsieur Grangier a repris les dicastères que Monsieur Castella détenait. À savoir les bâtiments et les domaines communaux, la forêt et l'environnement, l'agriculture et l'endiguement, la sécurité. On lui a également attribué, et ce qu'il a accepté, le secteur de la voirie, étant donné qu'au niveau des sapeurs-pompiers, on est à l'avant-veille d'un grand changement pour laquelle une association de communes a été créée.

### Délégués de la commune au sein des associations de commune

- |                          |                  |
|--------------------------|------------------|
| • CO2                    | Laura Pasquier   |
| • ATG                    | Laura Pasquier   |
| • ASLG                   | Laura Pasquier   |
| • AISG                   | Laura Pasquier   |
| • RSSG                   | Samuel Barras    |
| • ASSF                   | André Grangier   |
| • ORCOC                  | André Grangier   |
| • Syndicats du Motélon   | André Grangier   |
| • Mobul                  | Patrick Audemars |
| • AIS                    | Patrick Audemars |
| • CO                     | Patrick Audemars |
| • ARG                    | Pascal Lauber    |
| • Corporation forestière | Pascal Lauber    |

C'est l'occasion de rappeler, pas seulement les fonctions de Monsieur Grangier, mais aussi les délégués de la commune au sein des associations. Vous voyez que Monsieur Grangier en a trois. Pour toutes les autres associations dont nous faisons partie, les délégués n'ont pas changé.

## Membres des comités des associations de commune

- Sté développement      Laura Pasquier
- RSSG                      Laura Pasquier
- **Corporation forestière**    **André Grangier**
- Cercle scolaire            Patrick Audemars
- Mobul                      Samuel Barras
- AISG                        Pascal Lauber
- Collège du Sud            Pascal Lauber

Les membres des comités des associations de communes, où Monsieur Grangier intègre la nouvelle Corporation forestière, qui a déjà fait du travail tout au long de cette année et qui avait une séance ce soir en même temps que notre assemblée communale. Il commencera formellement la prochaine fois. Les autres membres des comités n'ont pas changé.

### • REMERCIEMENTS AU CORPS DES SAPEURS-POMPIERS



#### Divers



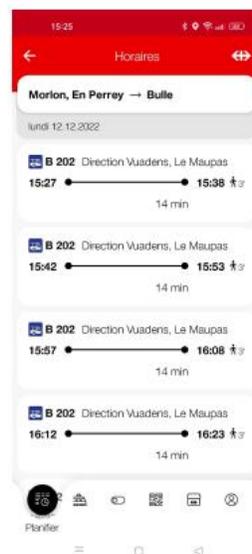
**Pascal Lauber :** Je souhaite remercier le corps des sapeurs-pompiers, surtout les membres de ce corps, qui ont accordé des heures et des heures pendant de nombreuses années d'activité en

l'honneur de notre commune. Leur activité prendra fin le 31 décembre 2022 à minuit et après nous serons pleinement rattachés à l'ASSF.

- **NOUVEAUX HORAIRES MOBUL**



## Divers



**Pascal Lauber :** Vous avez vu que les horaires de bus Mobul ont changé. Il y a eu une modification de l'horaire relativement importante et cela permet de prendre plus facilement le RER lorsqu'on arrive à la gare de Bulle.

- **ENERGIE**

### Aides communales pour l'efficience énergétique

Mesure	Détails	Conditions
 <b>Conseil au Programme Bâtiments</b>	Conseil gratuit par un spécialiste pour l'efficacité énergétique de votre bâtiment	La commune vous met en relation avec son spécialiste et prend en charge le conseil
 <b>Changement de fenêtres</b>	Subvention communale pour le remplacement de vos fenêtres 100.- / fenêtre changée	Remboursement sur facture pour le remplacement des fenêtres existantes par du triple vitrage
 <b>Remplacement des chauffages fossiles</b>	Conseil gratuit pour le remplacement de votre chauffage fossile et subvention communale de l'000.- en cas de réalisation	La commune vous met en relation avec son spécialiste et prend en charge le conseil. Elle octroie une subvention sur facture en cas de réalisation
 <b>Installation solaire photovoltaïque &amp; thermique</b>	Engagements communaux offerts et subventions pour les panneaux thermiques de l'000.-/kWth	Octroi d'une subvention sur facture avec indication de la puissance des modules thermiques
 <b>Borne de recharge pour véhicule électrique</b>	Subvention communale de 20% sur l'installation d'une borne. Max 700.-	Octroi d'une subvention sur facture avec copie du formulaire 3017 envoyé au gestionnaire de réseau
 <b>Installation d'un robot tondeuse</b>	Subvention communale de 20% sur l'installation d'un robot tondeuse. Max 700.-	Octroi d'une subvention sur facture

*Tous ensemble, économisons l'énergie*

 Commune de Morin

 Le Programme Bâtiments

**Laura Pasquier :** Je vous présente rapidement les mesures d'aides communales liées à l'efficience énergétique. Il y a quelques nouveautés :

- Changement de fenêtres : la commune va subventionner tout changement de fenêtres existantes pour du triple vitrage. Montant de CHF 100.—/fenêtre changée.
- Installation solaire thermique : subvention communale pour les panneaux thermiques de CHF 1'000.—/kWth.

- **NONAGENAIRE**



**Pascal Lauber :** Cette année, nous avons un nouveau nonagénaire, Monsieur Edmond Scyboz. Françoise Scyboz et moi sommes allés le trouver cet été au Foyer de Gruyères, où il réside dorénavant.

## • AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



### Aménagement du territoire

#### Plan directeur cantonal

- Fiches de projets
- Identification de toutes les contraintes
- Consultation publique
- Examen préalable de la Confédération



### Plan directeur régional

- Elaboré par l'ARG
- Consultation ⇒ été 2021
- Transmis à la DIME (anc. DAEC) pour préavis
- Modifications de l'ARG
- Validation par les délégués de l'ARG
- Préavis de synthèse de la DIME pour le CE qui le valide



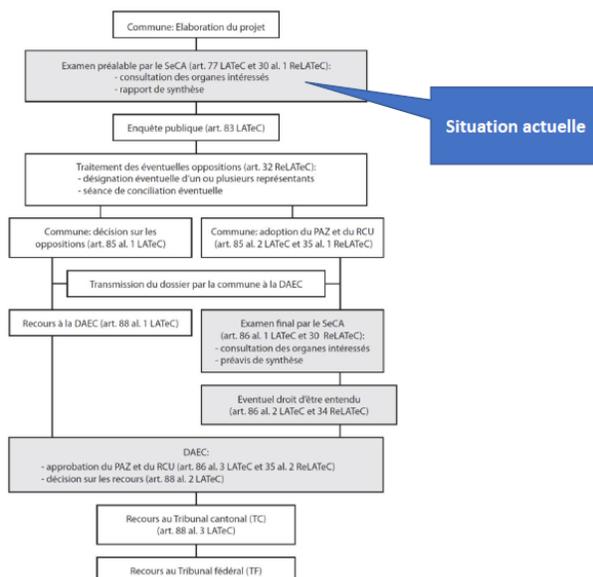
### Plan aménagement local

- Elaboré par la commune
- 4 plans directeurs communaux
- Développement souhaité au-delà des 15 ans de validité du PAZ
- PAL de Morlon entré en vigueur en 2014

**Pascal Lauber** : Nous avons abordé le plan directeur cantonal il y a une année, avec le système des fiches qui se trouvent à différentes étapes de coordination. Ensuite, il faut savoir que le plan directeur régional sera validé ou refusé par les délégués de l'ARG la semaine prochaine puisqu'une assemblée extraordinaire a été fixée au 22 décembre prochain. Après quoi le plan directeur régional sera transmis à la DIME qui établira un préavis de synthèse à l'intention du Conseil d'Etat qui devra le valider. Le plan d'aménagement local de la commune, comporte 4 plans directeurs communaux et l'on est obligé de le suivre.



### Goya Onda



**Samuel Barras :** Un point de situation sur le projet Goya Onda. Pour rappel dans le cadre des procédures coordonnées, nous avons accepté de soumettre à l'enquête préalable une modification partielle de notre plan d'aménagement local et ceci afin de permettre l'examen du projet Goya Onda. Cette modification partielle concerne uniquement l'actuelle zone détente, encadrée par l'article 10 de notre Règlement communal d'urbanisme. Le plan d'affectation des zones est également touché par cette modification partielle du PAL. Nous sommes maintenant en examen préalable de cette modification du PAL et je détaille maintenant ce qui a été fait durant l'année 2022 par rapport à cette case bien précise. Au terme de son élaboration (1<sup>ère</sup> case), cette modification a été soumise à la commission d'aménagement qui s'est réunie à plusieurs reprises pour effectuer son analyse. Les remarques ont été prises en compte et le projet de modification du PAL corrigé en conséquence. En résumé voici les points principaux relevés par la commission d'aménagement :

- Demande à ce que soit précisé dans le RCU, qui devra supporter les frais de déconstruction des installations en cas de cessation d'activité. Le document a été corrigé dans ce sens-là. À savoir que l'on a précisé que cette déconstruction devait être à la charge du propriétaire.
- Demande de suppression d'une zone de protection de la nature prévue au nord de la presqu'île, donc en direction du pont de Corbières. Il a finalement été décidé de maintenir cette zone, mais sa surface a été diminuée et ramenée à l'actuel sol présent à cet endroit et préservée de l'activité humaine. Au départ, cette zone de protection avait été prévue de manière plus large sur les eaux et on s'est rendu compte qu'en maintenant cette surface aussi grande, l'amarrage des bateaux n'était plus possible. En période d'assèchement du lac, il ne serait même plus possible de marcher sur cette partie du lac, ce qui n'était pas envisageable.
- La commission d'aménagement a aussi émis une réserve quant à la grandeur du bâtiment prévu à la place de l'actuelle buvette et B&B. Cet élément n'a pas été corrigé dans le document qui a été soumis en enquête préalable.
- D'autre part, la commission d'aménagement et le conseil communal ont soulevé les questions de la mobilité en direction des Laviaux ainsi que le respect des normes de bruit générées par l'activité de surf dans le bassin.
- Création d'un fonds de garantie permettant une remise en état en cas de cessation d'activité. Il est demandé qu'un fonds de garantie soit évidemment sécurisé en cas de déconstruction.

Le projet de modification du PAL a été réceptionné par la DIME début septembre 2022 dans le cadre de l'enquête préalable. Elle accompagne le dossier de construction des infrastructures, qui suit une autre procédure, comme l'exige la loi relative à la coordination de ces 2 procédures.

Dès réception du dossier en retour de la DIME et de son rapport de synthèse, il est d'abord envisagé de discuter avec les promoteurs pour connaître leurs intentions.

Le dossier corrigé sera ensuite une nouvelle fois soumis à la commission d'aménagement, qui accompagnera le conseil communal pour mettre en place une présentation du dossier à l'ensemble de la population. S'ensuivra une consultation de la population dont la forme n'est pas encore connue et définie.

La parole est donnée à Monsieur Gaël Micoulet, président de la commission d'aménagement pour la lecture du rapport d'activité 2022.

**Gaël Micoulet :** Durant la période décembre 2021 à décembre 2022, la commission d'aménagement s'est réunie en séance plénière à cinq reprises. Deux dossiers ont été soumis à la commission par le conseil communal. Un dossier concerne les premières réflexions sur la Route de Broc et le deuxième concerne le projet de modification du PAL, article 10 en lien avec la parcelle des Laviaux et le projet de réalisation d'un complexe hôtelier et d'une vague artificielle. Les deux dossiers ont été analysés par la commission d'aménagement et la synthèse est la suivante :

- Aménagement de la Route de Broc : une première esquisse de projet a été soumise à la commission qui a pu partager en interne, les réflexions et questions. Le projet d'aménagement de la Route de Broc est encore au stade de préfaisabilité et un mandataire doit être choisi par le conseil communal pour aller de l'avant avec ce projet. Ce projet d'aménagement de la Route de Broc devrait constituer une grande partie du travail de la commission en 2023.
- Projet de modification du PAL : la CA a examiné attentivement le projet de modification. Afin de se positionner sur la modification du PAL, la commission a également consulté le dossier d'étude d'impact et les plans de réalisation du complexe hôtelier et d'une vague artificielle. Après un examen attentif du dossier la commission a transmis fin juin au conseil communal un préavis défavorable, accompagné de questions et remarques concernant le projet de modification du PAL. Le préavis de la commission, comme il est prévu dans la procédure cantonale de modification des plans d'aménagements locaux, a été transmis par le conseil communal au Service des constructions et de l'aménagement, en accompagnement du projet de modification de ce PAL.

**Samuel Barras :** Merci Gaël et j'en profite aussi pour remercier au nom du conseil, l'ensemble des membres de la commission d'aménagements. Ils ont fourni un travail conséquent en 2022, principalement sur le dossier Goya Onda. Cela nous a été d'un support important, aussi de par leur vision critique et nous a permis de ressortir un préavis qui tient la route et qui accompagne le projet. Nous sommes à disposition pour vos questions et/ou remarques.

**Alexandre Perona :** Pour remettre les choses dans le contexte au sujet de la modification partielle du PAL et après confirmation de la DIME ; vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes allés consulter la DIME, je cite comme suit : le conseil communal est l'organe exécutif de la commune, élu par la population, article 50 et suivants de la loi sur les communes. L'article 36 de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions désigne le conseil communal comme l'autorité responsable de l'aménagement local. Dans ses attributions liées à l'aménagement du territoire et c'est là que j'insiste, le conseil communal est tenu d'associer la population au plus tôt au processus de planification et à l'informer de façon appropriée sur les objectifs et les mesures relatives à l'aménagement du territoire ainsi que sur le déroulement des procédures applicables aux plans et à leurs règlements. Donc nous avons consulté la DIME, les documents sont consultables par tout le public, sur demande bien évidemment, et nous avons consulté des dossiers datant de 2017 sur lesquels des préavis et des demandes ont été mandatés par la commune de Morlon. Ne pensez-vous pas avoir failli à vos attributions compte tenu de ce qui précède ? La présentation que vous faites de la modification du PAL date de 2021, alors qu'en 2017 il y avait déjà des préavis favorables de la commune.

**Samuel Barras :** Les préavis favorables de la commune, c'est ce que l'on vous a montré à la dernière ou avant-dernière assemblée, concernant l'évolution du projet. Là on est dans une modification du PAL. La modification du PAL, « la population doit être informée au plus tôt du processus », je pense qu'on le fait. On vous informe régulièrement de l'avancée des travaux, ce que l'on fait ce soir et via la commission d'aménagement qui est élue par la population. On remplit pleinement les obligations de cette loi.

**Alexandre Perona :** Vous avez failli à vos attributions. Parce que vous deviez déjà consulter la population et l'informer au début 2017. Vous avez attendu quatre ans avant d'informer la population.

**Samuel Barras :** Pour 2017, tu parles de l'ébauche du projet ?

**Alexandre Perona :** Non, je parle des préavis qui ont été demandés par la commune pour la modification du PAL déjà en 2017.

**Samuel Barras :** On n'a pas demandé de préavis de modification du PAL. Puisque la modification du PAL intervient maintenant. En 2017, il n'est pas question de modifier le PAL. On avait préavisé et effectivement sous réserve. La commune était d'accord de soumettre la modification du PAL dans le cadre des mesures coordonnées.

**Alexandre Perona :** Il y a un préavis de l'association des communes Mobul, où le requérant est la commune de Morlon, pour la modification du PAL. Ça date du 18 janvier 2017, préavis favorable accompagné du document Team+ qui dit dans son contenu « Point 1 cadrage : le dossier est composé du dossier d'entrée en matière, rapport et des annexes suivantes : lettre du conseil communal donnant son accord de principe sur le projet ».

**Samuel Barras :** L'accord de principe est effectivement ce que l'on avait donné pour permettre au promoteur de continuer l'élaboration de leur projet.

**Alexandre Perona :** La modification partielle du plan d'aménagement local et la construction des infrastructures sont deux procédures qui doivent être coordonnées, comme tu l'as dit. C'est-à-dire avancer en même temps. Est-ce une obligation de la part de la commune pour un projet privé quel qu'il soit de modifier partiellement son PAL ou est-ce un choix ?

**Samuel Barras :** Encore une fois, il faut être précis, on est en examen préalable. Ça veut dire que l'on soumet la modification du PAL en examen préalable. Ça ne veut pas dire que l'on va modifier l'examen préalable. Et oui, c'est une obligation. Puisque les procédures coordonnées demandent à ce que les deux procédures aillent de pair. Donc on ne pouvait pas faire partir un dossier de construction des infrastructures en enquête préalable sans modification du PAL en enquête préalable. Elles doivent être coordonnées.

**Alexandre Perona :** Ça, on parle d'un projet privé. S'il s'agit d'un projet public, je comprends que les deux demandes soient coordonnées. Mais si c'est un projet public pour quelles raisons entamez-vous les démarches pour la modification du PAL ?

**Samuel Barras :** Ce n'est pas le fait qu'il soit privé ou public qui détermine si les procédures doivent être coordonnées ou pas. C'est lorsqu'il y a plusieurs procédures qui sont touchées. La loi

demande à ce que toutes les procédures suivent le même chemin et en même temps. Dès que l'on touche à deux procédures distinctes, on doit les coordonner.

**Alexandre Perona :** Ce n'est pas très clair pour moi.

**Samuel Barras :** Pour nous, ce qui était important c'est que l'on a besoin que ce dossier soit examiné par les services de l'État. Si on avait laissé partir le projet de construction des infrastructures uniquement, on aurait certainement eu un retour biaisé puisque certains services d'Etat auraient dit qu'ils ne pourraient pas l'analyser complètement. Puisque ce projet demande une modification du plan d'aménagement local. C'est pour cette raison que l'on soumet à l'enquête préalable, encore une fois je précise, la modification du PAL qui permet une analyse complète sur la base des deux procédures de ce dossier Goya Onda.

**Alexandre Perona :** Vous auriez dû peut-être attendre de connaître la faisabilité réelle de ce projet avant de demander la modification du PAL ? Parce que c'est un projet conséquent.

**Samuel Barras :** On pense que la faisabilité ne peut être analysée que si on soumet à l'examen préalable ce dossier. C'est ce que l'on dit depuis le début, ce dossier-là va être analysé au niveau de la commune, à réception du rapport de synthèse qui sera fait à l'issue de l'enquête préalable.

**Alexandre Perona :** Exactement. La demande de modification du PAL a été transmise en août. Maintenant il y a des examens dans les différents services. Un examen et un rapport de synthèse reviendront vers vous. À ce moment-là, est-ce que vous avez l'obligation d'effectuer les modifications nécessaires ou pouvez-vous dire « non, on ne modifie pas ce PAL » ? Ou « oui, on y travaille pour pouvoir appliquer les modifications demandées par le SeCA » ? C'est une obligation de poursuivre dans cette démarche ou pas ?

**Samuel Barras :** Non.

**Alexandre Perona :** Sur l'examen de synthèse qui vous revient, vous pouvez dire « non » ?

**Samuel Barras :** Bien sûr. Le document de modification du plan d'aménagement local est propriété de la commune. Je sais que vous n'aimez pas la comparaison avec la construction d'une maison, mais on peut aller même jusqu'à l'obtention du permis de construire et ne pas construire. Pour être clair, l'examen préalable de la modification du PAL, ne nous oblige absolument pas à le soumettre à l'enquête publique et à le modifier après.

**Alexandre Perona :** Vous pourriez dire « stop » ?

**Samuel Barras :** Oui. C'est d'ailleurs ce qui ressort de notre préavis qui suit ce dossier de modification du PAL.

**Alexandre Perona :** Pour poursuivre, on a eu le rapport de la commission d'aménagement par son président. La commission d'aménagement a donné un préavis négatif à l'intention du conseil communal, qui le lui communique et c'est ce qui a été fait. Quel est votre préavis ?

**Samuel Barras :** Préavis sans position. C'est un préavis avec des questions. Dans la modification du PAL, normalement il n'y a pas de préavis. Puisque c'est la commune qui le rédige et qui en est propriétaire. Donc c'est la commune qui le soumet à l'examen préalable. Je pense que l'on ne pourrait même pas faire un préavis sur un document qui nous appartient. Parce qu'on est censé

être d'accord avec tous les mots de ce document. Or là, comme il s'agit d'un examen préalable et que cette modification du PAL est finalement obligée par le projet Goya Onda, on s'est permis de faire un préavis, qui normalement ne devait pas avoir lieu. Mais c'est un préavis sur lequel on donne notre avis, on explique pourquoi on soumet cette modification du PAL et on soulève certaines questions, notamment au niveau de la mobilité, des nuisances de bruit. Ce préavis est accompagné du rapport de la commission aménagement.

**Alexandre Perona :** Qui peut être différent.

**Samuel Barras :** Oui.

**Alexandre Perona :** Donc vous ne suivez pas forcément la commission d'aménagement ?

**Samuel Barras :** On l'a suivie sur tous les points. Il y a deux points qui n'ont pas été suivis totalement. Le premier est la réserve naturelle. Pour nous c'était important de maintenir cette protection de réserve naturelle et c'était l'occasion de le faire. Et le deuxième, est la grandeur du bâtiment. Parce que finalement dans le rapport de la commission aménagement, c'est une réserve et non un préavis négatif sur la grandeur du bâtiment. Ils estimaient que les proportions étaient bonnes mais de ce que je me rappelle c'était la densité et la longueur du bâtiment qui posait problème. Donc c'est une réserve.

**Alexandre Perona :** Ce n'est pas tellement le bâtiment qui nous préoccupe. Est-ce que la demande de modification partielle du PAL impose une modification à futur du RCU ? Si oui, laquelle ?

**Samuel Barras :** Oui, parce que le PAL est constitué du RCU et du plan d'affectation des zones. Donc si on modifie le PAL, on modifie le plan d'affectation des zones, la carte et le règlement communal d'urbanisme, les articles et le texte.

**Alexandre Perona :** Donc c'est la zone de détente qui viendrait à être modifiée ?

**Samuel Barras :** Oui, c'est l'article 10 du RCU qui régit cette zone.

**Alexandre Perona :** Ce qui me perturbe dans cette affaire, c'est que déjà en 2017, vous avez ouvert les portes. Vous avez donné des préavis favorables pour cette modification partielle du PAL.

**Samuel Barras :** On a été d'accord en 2017 de soumettre une modification de notre PAL à l'examen préalable. Puisque pour les développeurs du projet, il était clair et pour nous aussi, que pour avoir cette analyse et connaître la possibilité de réaliser ce projet, il était indispensable d'aller jusqu'au terme de l'enquête préalable. L'enquête préalable, dans ce cas-là, doit se faire sur les deux axes. L'axe de modification du PAL et l'axe du permis de construire.

**Alexandre Perona :** Ce qui est perturbant, c'est que vous êtes le requérant par rapport au préavis de l'association des communes Mobul sur la modification du PAL en 2017. Donc vous étiez déjà en 2017, partie prenante de ce projet.

**Samuel Barras :** Ce que je ne comprends pas dans ton affirmation c'est que l'on ne requiert jamais des préavis de Mobul.

**Alexandre Perona :** Vous êtes le requérant, j'ai le document ici. Pièce à conviction, je peux vous le donner.

**Samuel Barras :** Je peux le voir ? Parce que dans les faits, chaque fois qu'il y a une modification du PAL, il est soumis à Mobul. Puisque Mobul gère le plan directeur d'agglomération. Donc toutes les communes qui font partie de l'agglomération et qui modifient ou révisent leurs PAL, reçoivent un préavis de Mobul. Enfin respectivement le préavis est demandé par les services d'Etat. Alors je suis assez étonné que l'on ait demandé un préavis à Mobul.

**Alexandre Perona :** « Requérant commune de Morlon ». Annexé, il y a aussi le rapport de Team+ « le présent avis concerne un dossier d'entrée en matière visant une modification du PAL de Morlon datée au 24 novembre 2016, lettre du conseil communal donnant son accord de principe sur le projet ». Je te le donne.

**Pascal Lauber :** Est-ce qu'il y a une autre question pendant qu'il lit le document ?

**Adrian Schwizer :** Il me semble que l'on n'a pas reçu toutes les réponses aux questions qui figuraient dans le PV de la dernière assemblée. Vous vouliez vérifier si les récusations au sein de la commission d'aménagement devaient être rendues publiques ou non.

**Pascal Lauber :** Je renote.

**Adrian Schwizer :** Pas toutes les habitations de Morlon sont reliées aux eaux usées. Question à Patrick Audemars, avez-vous pu vérifier les plans et constater si vraiment les habitations ont été ou non reliées aux eaux usées ?

**Patrick Audemars :** Toutes les maisons de Morlon sont épurées. Certaines ont une fosse parce que ce sont d'anciennes fermes. Les Laviaux qui sont d'anciennes zones, ont leur propre fosse. On n'a pas une seule maison sur Morlon qui déverse ses eaux usées dans le lac à ce jour.

**Adrian Schwizer :** Il me semble que l'on devait encore voter le PV ?

**Pascal Lauber :** On l'a déjà voté. Le résultat est 75 oui, 3 non et 6 abstentions.

**Juliette Pugin :** Une question par rapport au Centre de santé fribourgeois. Lors d'une dernière séance que l'on a eue avec l'HFR, on nous a dit qu'il avait un représentant par commune par district qui était aux séances. Dans les slides, je n'ai pas vu qui représentait au Centre de santé fribourgeois.

**Pascal Lauber :** C'est une personne par district ; Monsieur Audemars me donne la réponse. Par commune ça m'étonne. Lorsque ce sont des associations intercommunales, on est par région. Nous sommes avec Le Pâquier, Gruyères, Broc et nous devons ensuite se mettre d'accord sur un représentant au sein des comités, il y a la répartition au sein de toutes les associations intercommunales. Je pense que c'est un par district. Mais nous pourrions regarder qui est pour nous. Nous avons Laura Pasquier qui est au Réseau Santé Social de la Gruyère et le délégué est Samuel Barras.

**Juliette Pugin :** Est-ce que ce centre engendrera des frais pour la commune ? Vous savez déjà ?

**Pascal Lauber :** Pas à ma connaissance mais c'est à vérifier. On n'a pas eu d'infos. Je reviendrai vers vous mais au mois de mai.

**Claudine Grandjean :** Je déplore la manière avec laquelle vous avez traité la mise en chantier des travaux concernant le réseau d'eau. Je pense que depuis la séance d'information, vous avez grandement eu le temps de prendre contact avec tous les intéressés. Ce qui n'a pas été fait. Maintenant on est mis devant le fait accompli, un jour c'est blanc, un jour c'est noir. Je suis vraiment écoeurée de cette situation. J'en ai parlé avec Monsieur Audemars, ce matin j'étais furax. Une autre chose, à propos de la déchetterie verte. Un jour, une personne a déversé du fumier de lapin, il y en avait par terre, contre le mur, sur le mur. Donc on ressort de cette déchetterie dans un état, on est dégueulasse. Est-ce que la commune se ruinerait de mettre quelqu'un pour surveiller cette déchetterie verte ? C'est scandaleux. Un jour je vais, heureusement qu'une jeune dame était là, elle a pris mon sac, a grimpé sur le mur pour verser plus en arrière. Mais ça ne peut pas continuer comme ça. Alors j'attends une réponse, de savoir ce que vous pouvez faire pour ça. Je pense qu'une personne est nécessaire là-bas.

**Pascal Lauber :** Pour l'eau, je pense qu'il n'y a pas d'éléments nouveaux à apporter. Pour le côté déchetterie verte, à réfléchir. Sébastien Blattmann allait ouvrir/fermer cette déchetterie verte pendant un certain nombre d'années et il a demandé à en être déchargé. Suite de quoi nous avons fait un appel dans le journal communal et ici afin de trouver quelqu'un qui aille faire le même job et personne ne s'est manifesté. Il y avait un agriculteur de la place qui m'a dit « oui », mais pour le même prix que le défraiement annuel d'un conseiller communal. On n'a pas validé la dépense. Maintenant, on a trouvé une jeune fille qui va ouvrir/fermer pour le même prix que Sébastien Blattmann. Il faut avouer que dans nos réflexions actuelles avec le conseil communal et avec André qui vient de débarquer, on n'a jamais parlé de cette problématique que vous avez évoquée avec du fumier. On va se poser la question s'il faut mettre un gardien ou une gardienne en permanence. Mais il faut juste lui laisser un petit peu de temps. On n'a jamais eu cette réflexion avec le conseil précédent. C'était ouvrir/fermer cette déchetterie verte en partant de l'idée que l'on pouvait faire confiance aux citoyens. Mais ça devient peut-être de plus en plus compliqué et je peux imaginer que c'est le cas. Donc on a bien entendu votre cas et on va y réfléchir.

**Claudine Grandjean :** Est-ce possible d'avoir de temps en temps un contrôle de vitesse à travers le village ?

**Pascal Lauber :** Je ne peux pas vous dire oui et que vous l'aurez demain. Mais on peut faire la demande pour qu'un contrôle se fasse. Des fois les policiers se parquent le long de la route et je ne sais pas s'ils mettraient un radar mobile ou pas. On peut signaler le cas à la police cantonale.

**Claudine Grandjean :** En tout cas je mets mes buissons à disposition s'ils veulent camoufler un radar. À la vitesse qu'ils passent devant chez nous c'est scandaleux. Encore une petite question, j'ai reçu une lettre de la commune que j'avais trop payé d'impôts, mais quelle chance. Mais quand est-ce que ça vient remboursé ?

**Juliette Aegerter :** Je vais vérifier. Mais de tête c'est fait depuis longtemps car je le fais tous les 15 jours.

**Claudine Grandjean :** J'ai contrôlé mon compte et il n'y a rien.

**Juliette Aegerter :** Je vérifie et vous redonne des nouvelles. Pour ça, vous pouvez m'appeler au bureau par exemple, ça va aussi.

**Samuel Barras :** Je reprends pour répondre à Monsieur Perona. Selon le document que tu fournis, effectivement je n'ai pas la réponse. Je ne sais pas d'où il vient. Il correspond effectivement à l'accord de principe que l'on avait donné en 2017. Et pour moi, ça a été donné par les promoteurs dans le cadre de leur examen d'entrée en matière. Il y a eu deux préavis de la part des services d'État auxquels nous n'avons pas participé. C'était pour avoir, je pense, certaines informations sur la faisabilité du projet. Et je pense que l'État a dû demander à Mobul...

**Alexandre Perona :** Ce n'est pas l'Etat, c'est la commune. C'est vous le requérant.

**Samuel Barras :** Ils marquent justement « à la lettre du conseil communal donnant son accord de principe sur le projet ». Mais nous, que ce soit en 2017 ou 2021, on n'a pas demandé de préavis à Mobul. C'est l'Etat qui demande des préavis dans le cadre des plans d'agglomération.

**Alexandre Perona :** Vous n'aviez aucune obligation d'entrer en matière par rapport à ce PAL. Vous auriez pu dans un premier temps consulter la population. Je vous rappelle aux bons souvenirs d'il y a une vingtaine d'années en arrière, avec le Syndic de l'époque Monsieur Page. Le TCS avait acheté une parcelle de terrain à Morlon et ils avaient un projet de camping. Les plus anciens s'en rappellent très certainement. Un projet de camping vers chez Pierre Scyboz à La Chavonette tout en-haut. Monsieur Page, en assemblée communale, avant d'entreprendre une quelconque démarche, avait demandé à sa population « messieurs dames, est-ce que vous êtes favorables à la construction d'un camping, oui ou non ? ». La réponse avait été très claire, c'était un « non » catégorique. Ça avait été balayé en quelques semaines et on n'a plus jamais entendu parler de ce camping. C'était avant, tu me diras. Mais je pense que les procédures, vous pourriez quand même les appliquer vis-à-vis d'une majorité de la population qui est contre ce projet. Il y a des gens qui sont pour et on l'accepte tout à fait. Mais une majorité de la population est contre. En parallèle, à cette époque en 2016-2017, est-ce que la commission d'aménagement avait été consultée pour entreprendre ces démarches de modification du PAL ?

**Samuel Barras :** Non, parce qu'en 20016-2017, il n'y avait pas de modification du PAL. C'était un accord de principe.

**Alexandre Perona :** Vous avez entamé des démarches, vous avez ouvert la porte. Donc vous êtes partie prenante de ce projet clairement.

**Samuel Barras :** Non. D'ailleurs le Conseil d'État vous l'a dit aussi quand vous êtes allés le voir. Il vous a dit que ce n'est pas interdit et que ce n'est pas réglementé d'avoir des idées.

**Alexandre Perona :** Mais vous n'êtes pas obligés de le faire. Vous avez fait ce choix.

**Samuel Barras :** Cette proposition de modification du plan d'aménagement local sert uniquement à connaître la faisabilité de ce projet. Pour moi, on n'a pas ouvert une porte.

**Alexandre Perona :** Clairement. C'est comme dans une course automobile, quand tous les voyants sont au vert, vous mettez les gaz et vous foncez.

**Pascal Lauber :** C'est exactement la même discussion que l'on a eue il y a une année, puisque l'accord de principe date de 2016. C'est notre pierre d'achoppement que l'on avait il y a une année et que l'on a toujours. Où, pour la majorité des citoyens, on a ouvert la porte et c'est ce préavis qui déclenche tout. Et nous disons que l'on a été trop rigides à rester sur la procédure.

L'étude de faisabilité doit démontrer s'il est faisable ou pas. Au retour de cette étude de faisabilité on aura les avis des experts. On va peut-être se retrouver dans une situation où Goya Onda ne voudra plus continuer le projet. Nous, on se positionnera avec la commission d'aménagement. Après, on consultera les citoyens et c'est là que l'on dira, oui ou non, si on va dans ce projet ou pas.

**Alexandre Perona :** Je demande à ce que vous le disiez une fois, que vous êtes partie prenante de ce projet.

**Pascal Lauber :** Quel serait l'intérêt à être partie prenante de ce projet pour une commune ?

**Alexandre Perona :** C'est la question que l'on se pose.

**Pascal Lauber :** Moi aussi.

**Alexandre Perona :** Vous avez ouvert les portes, en parallèle avec cette demande de requérant commune de Morlon vis-à-vis de Mobul. Ça m'a fait bondir. Parce que tu peux t'en douter, on répertorie tout, on répertorie tous les articles. Et puisque tu prends la parole Pascal, tu t'es affiché clairement dans La Liberté du 16 septembre 2020 en disant « il serait préférable de développer des navettes ou des transports publics. Goya Onda y travaille ». Tu as dit ça en 2020 et on voit qu'en 2017 déjà, vous aviez fait une demande en relation avec Mobul.

**Pascal Lauber :** On l'a dit l'année passée. L'accord de principe a été fait en octobre 2016 au promoteur.

**Alexandre Perona :** Goya Onda y travaille, c'est normal. Mais vous travaillez également en parallèle avec eux.

**Pascal Lauber :** Parce que j'ai dit qu'il y avait l'étude de transport ?

**Alexandre Perona :** Exactement. Tu l'as dit, c'était un article de deux pages. Je peux te le lire « Pascal Lauber, Morlon, syndic et député. Nous soutiendrons le projet de Goya Onda du mieux que nous pourrons et nous ferons les mises en zone nécessaires ». C'est public. Un article de deux pages, paru dans La Liberté de septembre 2020, le journaliste était Monsieur Stéphane Sanchez. On a répertorié l'article. Tu affiches clairement les choses « nous soutiendrons le projet Goya Onda du mieux que nous pourrons et nous ferons la mise en zone nécessaire ». Donc je te pose la question, est-ce que vous êtes partie prenante de ce projet ? Oui ou non ?

**Pascal Lauber :** C'est non.

**Alexandre Perona :** Un jour c'est oui, un jour c'est non.

**Patrick Audemars :** Je peux parler pour l'ensemble du conseil, nous ne sommes pas partie prenante de ce projet. Et je vais aussi soutenir mes collègues, que ce soit Samuel, David qui était avec nous à l'époque, Pascal, Laura, Martine qui était aussi au conseil avec nous, et maintenant André qui commence à découvrir ce projet ; c'est une procédure. On va le redire, toutes les portes nous sont ouvertes. On demande si c'est faisable. Après, on a toujours le loisir de dire non. Je rappellerai aussi, que quand on a donné un avis de principe à l'époque en 2016 ou 2017, on vous a montré les plans lors d'une précédente séance. C'était poser deux containers. J'ai beaucoup aimé l'image de La Liberté pour reprendre l'article d'une page paru pas plus tard qu'hier. On compare

ça à un télésiège nautique. Vous allez à Estavayer, on parle d'un petit télésiège nautique, d'une petite infrastructure. Lorsque Goya Onda s'est approché de nous en 2016, on parlait de deux containers, deux petites infrastructures qui étaient posées et d'une vague qui n'était pas dimensionnée. Quand on a découvert le projet, là elle a été présentée. Je pense que le promoteur ne dira pas le contraire.

**Alexandre Perona :** Mais vous auriez dû stopper la procédure de modification du PAL, prenant connaissance de l'ampleur du projet.

**Samuel Barras :** C'est un loisir ou un luxe qui ne nous appartient pas. D'un côté vous avez des gens qui sont effectivement opposés à ce projet et d'un autre côté, on a tendance à l'oublier vous avez des gens qui veulent développer ce projet. Nous nous trouvons entre les deux. Alors peut-être que Monsieur Page à l'époque avait eu une autre vision.

**Alexandre Perona :** Disons qu'il échangeait avec ses citoyens très très vite.

**Samuel Barras :** On a choisi d'appliquer la procédure et voir si ce projet est faisable ou pas.

**Murielle Sudan :** Quand vous donnez un avis pour laisser la porte ouverte à Goya Onda de développer leur projet, ce n'est pas une histoire d'être pour ou contre. Mais finalement cela occasionne des frais, il y a quand même des dizaines de milliers de francs qui sont mis dans les recherches. Plus vous laissez la porte ouverte, plus vous les laissez dans leur développement et plus ça occasionne de frais. Après, est-ce que vous aurez le courage, par exemple si ça ne joue pas, de dire « non, stop » ?

**Samuel Barras :** Ça a toujours été clair pour les porteurs du projet. On ne leur a jamais donné la certitude qu'ils pourraient construire. Eux, veulent amener le projet à la fin de l'enquête préalable pour avoir les retours et savoir si le projet, dans leur conception et dans leur développement, est faisable. Ils ont engagé ces frais sans aucune garantie de notre part.

**Murielle Sudan :** Tout l'argent qui est mis dans la recherche ne sont pas forcément des fonds privés.

**Jean-Claude Gobet :** Il y a des subventions de la Confédération, Gesa, Mobul...

**Samuel Barras :** Mobul non.

**Jean-Claude Gobet :** C'est un lapsus. TPF, Gesa, probablement la Confédération et probablement l'Etat de Fribourg.

**Samuel Barras :** Possible.

**Jean-Claude Gobet :** C'est une chose qui est prouvée et qui est sûre.

**Samuel Barras :** Vous êtes devant le conseil communal. Posez-nous les questions qui nous concernent. Qu'est-ce que l'on a financé dans le développement de Goya Onda ; vous les citoyens par l'entremise du conseil communal ?

**Jean-Claude Gobet :** Ce n'est pas de ça que l'on parle. Vous avez laissé la porte ouverte à certaines choses. Par rapport à ça, il y a des fonds publics qui ont été dépensés, probablement à bon ou à mauvais escient. Ça dépend de quel côté on se met.

**Samuel Barras :** C'est une question ?

**Jean-Claude Gobet :** C'est juste une remarque, il n'y a pas de question là-derrrière.

**Marc André Kubski :** Lorsque vous consulerez la population, est-ce que vous suivrez l'avis de la majorité de la population ?

**Samuel Barras :** La procédure actuelle n'oblige pas une consultation de la population pour la modification du PAL. Pour la modification du PAL, la population doit en être informée. Si tout un chacun n'est pas d'accord avec un point de cette modification du PAL, elle peut le faire savoir par voie d'opposition. C'est la procédure actuelle. Je vous l'ai dit avant, au terme de la présentation du projet à la population, on procédera à une consultation. On ne sait pas encore sous quelle forme elle aura lieu. Mais évidemment que l'on va en tenir compte.

**Marc André Kubski :** Vous suivrez la majorité de la population ou vous en tiendrez compte ?

**Samuel Barras :** On la suivra certainement oui. En l'état actuel des choses et c'est pour cela que l'on s'oppose depuis un moment au vote en assemblée, car ce n'est pas une compétence de l'assemblée. Il n'y a pas à avoir peur, on n'a aucun intérêt à ne pas suivre. Mais si ça ne devait pas être le cas, vous avez toujours la voie de l'opposition pendant l'enquête publique qui dure un mois.

**Alexandre Perona :** On a échangé avec Madame Frangoulis, juriste, et je vais te dire ce qu'il en ressort de cette discussion. Si tous les préavis et tous les voyants sont au vert, le jour où la mise à l'enquête publique paraît, quasi toutes les oppositions seront balayées. Les seules personnes qui feront opposition et qui seront prises en compte, seront les voisins directs ; moi en l'occurrence, et les ONG. Mais le citoyen qui habite tout au-dessus du village de Morlon, l'opposition sera balayée. Ça nous l'a été quasi confirmé par la Madame Frangoulis, juriste de la DIME. Tous les voyants au vert, la porte est grande ouverte.

**Samuel Barras :** Je te rejoins pour ce qui est des infrastructures. Mais pour la modification du PAL, ce n'est pas du tout la même procédure. Puisque ça touche tout le monde.

**Juliette Pugin :** Par rapport à la déchetterie verte, avant vous aviez dit que vous n'étiez pas au courant du problème. C'est faux, je vous l'avais dit en assemblée, d'ailleurs c'est sûrement protocolé, qu'il y avait un souci et que les gens un peu plus petits ne pouvaient pas mettre dedans. Mettre quelque chose de côté n'était pas possible. Effectivement, moi je grimpe sur le mur, c'est n'est pas un souci. Mais pour les personnes plus âgées, il a un problème. Et la fourche n'est pas très utile quand on est petit.

**Pascal Lauber :** J'ai répondu pour le fumier, le dernier problème. Mais je me rappelle très bien quand vous avez raconté votre souci avec la grandeur. On n'a rien rechangé car on n'a jamais mis personne à cette déchetterie verte. Si la volonté du citoyen est de mettre quelqu'un en permanence à la déchetterie verte et que nous validons ce choix, il y aura quelqu'un qui pourra aider les personnes qui ont des difficultés.

**Claudine Scyboz :** Pourquoi dans le i-Gruyère, vous ne mettez jamais d'informations ?

**Pascal Lauber :** On en met quelques-unes mais pas beaucoup. Tu verrais quoi à rajouter par exemple ?

**Claudine Scyboz :** Les assemblées communales, les mises à l'enquête.

**Pascal Lauber :** C'est vrai que l'on utilise peu cet outil et il est facile à utiliser. On pourrait plus l'utiliser.

**Jean-Claude Gobet :** Monsieur le syndic, Mesdames, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, je souhaite si possible prendre 5 minutes de votre temps afin de vous livrer certaines pensées qui me sont venues à la lecture du mot de Monsieur Castella dans le procès-verbal du 19 mai. En effet ce dernier m'a particulièrement interpellé. Certes vos jobs de conseillers miliciens ne sont de loin pas simples au quotidien. Donner satisfaction aux citoyens que nous sommes est je le pense sincèrement, toujours plus difficile. Oui il est probablement plus facile de mener une assemblée communale avec 20 ou 40 citoyens, et oui il est probablement plus facile d'intervenir en termes de citoyen devant 20 à 40 personnes. Aujourd'hui avec environ une centaine de personnes en assemblée, cela s'avère plus complexe, en effet. Mais n'est-ce pas là une démonstration de la démocratie ? Pour terminer, je tiens à vous signaler que si La 1638 existe aujourd'hui, vous en êtes responsables. En effet, en 2016 déjà, un projet de Goya Onda obtenait des préavis du SEn. Je n'ose dès lors pas imaginer que la commune ignorait tout de ce projet comme elle le prétendait avant 2021. Le problème se situe bien là et la création de La 1638 est survenue à cause du manque de communication dont vous avez fait preuve au cours de ces dernières années. Pour en venir à la demande d'assemblée consultative, que vous avez toujours refusée, je vous informe si besoin est, que ce matin dans le cadre de l'initiative « Sauvez Les Laviaux », 9378 signatures ont été déposées à la Chancellerie d'Etat. Parmi ces dernières un grand nombre sont issues de Morlon. Cela représente plus de 50% des personnes votantes. Dans les personnes votantes, il n'y a pas non plus que des personnes de La 1638. Merci de votre écoute.

**Pascal Lauber :** Merci Jean-Claude. J'ai vu votre résultat, 9378, chapeau ça ne se fait pas en un claquement de doigts et respect pour le travail que vous avez fait à toute l'équipe. Le reste je ne vais pas rebondir, ça figurera au PV.

**Alexandre Perona :** Pour la dernière fois, excusez-moi. Toujours en relation avec la modification du PAL. L'Association Régionale de la Gruyère s'est aussi affichée clairement favorable à ce projet en date du 14 décembre 2016 « Nous vous informons que l'Association Régionale de la Gruyère soutient pleinement le projet de construction d'une infrastructure sportive ». Nous avons un délégué communal à l'ARG. Est-ce qu'en 2017 c'était déjà toi Pascal ?

**Pascal Lauber :** 2017 c'était déjà moi.

**Alexandre Perona :** Est-ce qu'il y a des remarques émises par le délégué communal de Morlon à l'ARG en relation avec ce soutien au projet de construction de l'infrastructure sportive ?

**Pascal Lauber :** Absolument pas. Le soutien de l'ARG peut ressortir, dans un premier temps, par les membres du comité.

**Alexandre Perona :** Le soutien de l'Association Régionale de la Gruyère, écrit au service des constructions et d'aménagement du SeCA à Fribourg, en date du 19 janvier 2017.

**Pascal Lauber :** On ne sait pas s'il est à ressort d'une assemblée des délégués ?

**Alexandre Perona :** Je ne sais pas. Signé par le président de l'époque et signé par la secrétaire régionale toujours en place.

**Pascal Lauber :** Je pense que c'est à ressort du comité. Mais je n'y suis pas au comité.

**Alexandre Perona :** Donc il n'y a pas de votations au sein de l'ARG au niveau des délégués pour valider tout ce qui est communiqué par l'ARG ?

**Pascal Lauber :** Non. Il faut être très clair avec l'ARG, ou n'importe quelle association intercommunale. Il y a parfois un projet qui sort de l'ordinaire comme le plan directeur régional où il y a une assemblée extraordinaire. Autrement il y a une séance du budget et là il y a des points qui se rajoutent, le rapport annuel, comme je pense que vous fonctionnez aussi au niveau de l'Association 1638. Il n'y a pas toujours les délégués qui sont sollicités pour chaque décision.

**Liliane Wyssmüller :** Avez-vous obtenu une réponse de Fribourg concernant le 30km/h à l'entrée du village et un indicateur de vitesse ?

**Pascal Lauber :** L'indicateur de vitesse, c'est nous qui pouvons le mettre. Mais pour le 30km/h, on doit préparer un dossier avec de nouveaux arguments qui leur permettraient de revoir la situation. Vu qu'ils nous avaient déjà raboté tout le tracé, on attend sur la densification. Ça peut être un élément qui fait vraiment la différence cette densification des maisons qui sont en-bas de chez vous. On attend un petit peu cette fin d'étape pour refaire formellement la demande.

**Liliane Wyssmüller :** C'est déjà une demande qui a été faite par un bordier en 2015. Et comme j'ai relu, selon les experts, le rehaussement de chaussée ne se met pas dans une zone 50km/h.

**Pascal Lauber :** On doit signaler l'entrée d'une zone 30. Savoir si le rehaussement est applicable ou pas et si on a pu le mettre avec notre mandataire, je pense que c'était bon. C'est ce qui signale l'arrivée du 30. Mais finalement si on change la zone 30 et qu'on la fait partir plus haut, on peut changer l'indication. Mais ça va dans le concept général de déplacement du départ de la zone 30km/h. Si je me souviens bien, on l'avait demandé plutôt à la hauteur de la propriété de Madame Pugin, la toute première fois. Et après vous voyez où ils nous l'ont mis. Je me rappelle qu'un de leurs arguments de l'époque, était de dire que les voitures ne tiennent pas le 30km/h. Plus il est éloigné et plus les voitures ne le tiendront pas. Il faut qu'il y ait une certaine densification pour pouvoir avoir des zones 30km/h.

**Liliane Wyssmüller :** Maintenant avec plus de 30 constructions qui sont en route.

**Pascal Lauber :** C'est ce que je vous disais sur la densification, ça peut être un argument positif pour le déplacer.

**Liliane Wyssmüller :** On l'espère.

**Pascal Lauber :** Je n'en ai pas reparlé car on n'a rien de concret. Mais c'est aussi en cours.

**Liliane Wyssmüller :** Ça va être demandé quand même ?

**Pascal Lauber :** Oui.



**Merci de votre attention.**

Pascal Lauber clôt cette assemblée à 23h46 en remerciant les personnes qui s'investissent pour la commune, collègues du conseil communal Patrick, Samuel, Laura, David pendant de nombreux mois, André qui l'a intégré et puis tout le personnel administratif. Il souhaite un bon retour, de bonnes fêtes et surtout une bonne santé.